

SOUS EMBARGO | JUSQU'AU 8 FÉVRIER - 23H59

Agriculture

RAPPORT | FÉVRIER 2021

RÉDUCTION DES PESTICIDES EN FRANCE: POURQUOI UN TEL ÉCHEC ?

ENQUÊTE SUR LE RÔLE
DES FINANCEMENTS
PUBLICS ET PRIVÉS



FONDATION
NICOLAS HULOT

THINK TANK



édito

La société française est traversée de multiples tensions et le monde agricole n'y échappe pas. Ces derniers mois encore, le terme d'agribashing s'est offert une place de choix à la table des discussions. De quoi est-il le nom ? Disons-le sans ambages, il est un moyen confortable pour certains leaders de l'agriculture française – ministres en tête – de se faire les porte-drapeaux d'une profession inquiète, sans avoir à répondre des politiques publiques menées.

Mais cette instrumentalisation politique ne justifie pas d'ignorer le problème sous-jacent, celui d'une confiance en partie perdue entre la société, les pouvoirs publics et les agriculteurs et agricultrices. Ces derniers et dernières font valoir à juste titre leur rôle vital. La capacité des agriculteurs à répondre présent lors du premier confinement lié à la Covid-19 est venue le rappeler à chacun. La société et la science, quant à elles, posent néanmoins des questions au monde agricole. A ces milliers de femmes et d'hommes qui, après la Seconde Guerre mondiale, ont remporté, en Europe, la bataille contre la faim, est dorénavant posée la question de leur rôle dans la bataille contre la "Fin du monde". Cette perte de confiance couplée à la montée des difficultés économiques prend de multiples visages. L'un d'eux, tragique, se traduit par le manque de vocations. D'ici 2026, 45 % des agriculteurs vont cesser leur activité¹ et la moitié d'entre eux pourrait ne pas trouver de repreneurs. Ces remplacements qui viennent à manquer ouvrent déjà la porte à l'accaparement des terres, à toujours moins de travail par hectare ou aux rachats étrangers non voulus.

Les sujets de la discorde sont connus : d'un côté l'usage des pesticides et la simplification des pratiques et des paysages agricoles forment un cocktail explosif pour la biodiversité et font peser sur la santé humaine des risques qu'une partie majeure et croissante de la population ne souhaite plus prendre. De l'autre, la compétition internationale, la pression des transformateurs et distributeurs, et le poids des modèles économiques rendent complexe la mise en place d'une transition écologique de l'agriculture, souvent perçue comme économiquement et alimentaires non viable.

L'objet de cette étude se situe donc à la frontière des attentes et des questionnements. Il consiste à publier, pour la première fois, un panorama des financements publics et privés de l'agriculture et de l'alimentation française et de leurs impacts sur l'usage des pesticides. Le constat est glaçant et suggère une simple question : qui peut encore être surpris de notre incapacité collective à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à travers les différents plans Ecophyto depuis 2008 ? A mille lieues des discours sur l'incitation et l'accompagnement à un changement de modèle, notre étude lève le voile sur une tuyauterie financière qui ne permet pas à l'agriculture française de remporter la bataille du vivant. Si elle ne fait pas tout, la reconception des financements publics et privés représente une condition indispensable à la mise en place d'une nouvelle feuille de route partagée entre la société française et les agriculteurs et agricultrices et de l'affirmation d'une coresponsabilité pour atteindre les objectifs nationaux que nous nous sommes fixés en matière de réduction massive de l'usage des pesticides, jusqu'à pouvoir à terme, s'en passer.

07

LE RAPPORT EN BREF

CONTEXTE

- La difficile réalité économique et sociale du monde agricole
- L'impact avéré des pesticides sur la biodiversité et la santé
- Un plan français de réduction des pesticides en échec

11

17

ENQUÊTE

- Périmètre, méthodologie et définitions
- Que cache la hausse des pesticides ?
- Des financements publics quasi inexistantes pour accompagner la réduction des pesticides
- Les financements privés maintiennent le *statu quo*

sommaire



LES LEÇONS DE L'ENQUÊTE




32



35

FEUILLE DE ROUTE

- Un nouveau contrat est possible
- Accompagner chacune et chacun et créer des vocations
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs du système alimentaire



5 PRIORITÉS pour réconcilier agriculture, biodiversité et économie



52

PANORAMA DES FINANCEMENTS AUX ACTEURS DE L'ALIMENTATION

FINANCEMENTS PUBLICS

23,2 MILLIARDS D'€/AN

PAC, budget national, allègements fiscaux

40%
DE SOUTIENS
EUROPÉENS

60%
DE SOUTIENS
NATIONAUX

73%
VONT AUX
AGRICULTEURS

FINANCEMENTS PRIVÉS

19,5 MILLIARDS D'€/AN

prêts bancaires, levées de fonds, indemnités d'assurances etc.

61%
VONT AUX
AGRICULTEURS

Le rapport

en bref

Parmi les principaux pays utilisateurs de pesticides en Europe, **la France ambitionne d'en réduire l'usage de 50 % à horizon 2025. Pourtant, le recours à ces produits a augmenté de 25 % en 10 ans.** Pour comprendre les raisons d'un échec qui ne dit pas son nom, le Think Tank de la Fondation Nicolas Hulot s'est intéressé aux financements publics et privés perçus par les acteurs agricoles et alimentaires au cours des 10 dernières années : quels sont-ils ? Où vont-ils ? Concourent-ils vraiment à accompagner les agriculteurs vers la réduction drastique des pesticides ?

Pour répondre à ces questions, le travail mené durant un an avec le Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne (BASIC) permet de dresser le premier panorama des financements publics et privés perçus par les acteurs de l'alimentation. **La présente synthèse met en évidence les principaux résultats et dresse une perspective pour sortir de l'échec en accompagnant enfin pleinement les agriculteurs et agricultrices en responsabilisant l'ensemble du secteur.**

Le rapport met ainsi en évidence que les acteurs de l'alimentation perçoivent chaque année **23,2 milliards d'euros de fonds publics** qui comprennent les financements publics dont la PAC, mais aussi les dispositifs d'allègements fiscaux. **Si 11 % de ces financements ont pour intention de répondre à l'objectif de réduction des pesticides, seul 1 % y contribue véritablement.** Un comble en termes d'efficacité de l'usage de l'argent public mais aussi en termes de cohérence : les pouvoirs publics donnent au monde agricole des objectifs de réduction de l'usage des pesticides, aussi nécessaires qu'ambitieux, sans leur donner les moyens de les atteindre.

Concernant les financements privés issus principalement des banques et coopératives agricoles, ils sont **évalués à 19,5 milliards d'euros par an, restent passifs et alimentent in fine le statu quo.**

Ils correspondent essentiellement à des prêts et profitent davantage aux exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides. Ces dernières mobilisent 60 % d'emprunts de plus que les exploitations les moins intensives en pesticides. Concernant les autres acteurs de la chaîne alimentaire étudiés, 85 % des emprunts bancaires par les industries agroalimentaires sont majoritairement contractés par les grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire. Or, la majorité du chiffre d'affaires de ces entreprises est associée à des produits issus de matières agricoles "conventionnelles", utilisatrices de pesticides.

La double analyse public/privé met ainsi en évidence que le poids de l'échec est trop souvent mis uniquement sur les épaules des agriculteurs et agricultrices. La responsabilité est bien également du côté des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs agricoles et alimentaires.

Le rapport démontre également que **l'augmentation des pesticides est surtout liée à l'utilisation croissante des pesticides par une frange minoritaire d'agriculteurs qui en utilise toujours plus.** Le groupe des agriculteurs les plus utilisateurs de pesticides (9 % des exploitations agricoles et 7 % de la surface agricole utile) a augmenté sa consommation de 55 % en 10 ans. Cette évolution s'explique essentiellement par la croissance de cet ensemble d'exploitations agricoles. Ce groupe d'exploitations agricoles a augmenté en nombre d'exploitations et en surface agricole.

PART DES FINANCEMENTS PUBLICS FRANÇAIS SELON LEUR IMPACT SUR LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

23,2 MILLIARDS D'€ PAR AN



PESTICIDES : LES FINANCEMENTS PRIVÉS MAINTIENNENT LE STATU QUO

19,5 MILLIARDS D'€ PAR AN

PRÊTS AUX AGRICULTEURS



60%

C'EST LA PART DE PRÊT SUPPLÉMENTAIRE PERÇUE PAR **LES EXPLOITATIONS AGRICOLES LES PLUS INTENSIVES EN PESTICIDES***

PRÊTS AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES



85%

DES EMPRUNTS SONT MOBILISÉS PAR **LES ENTREPRISES "CONVENTIONNELLES" DE L'AGROALIMENTAIRE**

* Par rapport aux exploitations les moins intensives en pesticides.

Autrement dit, les plus gourmands en pesticides, toujours plus nombreux et plus grands, tirent les chiffres de consommation vers le haut. En corollaire, les exploitations les moins utilisatrices de pesticides ont réduit leur consommation de 1 % en 10 ans, elles occupent 31 % de la surface agricole mais voient leur nombre diminuer.

Cette dynamique fait donc écho à la **dualisation en cours de l'agriculture française**. Entre les deux, il apparaît que 57 % des exploitations se situent dans la moyenne des consommations et se trouvent à la croisée des chemins. Pour elles, les prochaines années seront déterminantes car elles semblent se trouver sur une ligne de crête.

Ainsi, les pouvoirs publics doivent accompagner en priorité les exploitations faiblement à moyennement utilisatrices **pour faire pencher la balance: leur donner un cap et des perspectives, sécuriser leur transformation, assurer la rémunération des systèmes agricoles vertueux et booster les installations et transmissions en agroécologie**. Ce dernier point est clef : dans 10 ans, la moitié des agriculteurs seront partis à la retraite. Le renouvellement des générations est donc clé pour atteindre les objectifs écologiques. La France doit se donner pour objectif 100 % d'installations en agroécologie dans 10 ans.

Alors comment changer la donne ?

Non pas en mettant sur la table des financements complémentaires mais rééquilibrant les financements publics et privés existants pour qu'ils accompagnent pleinement les agriculteurs, qu'ils responsabilisent l'ensemble des acteurs de la filière et qu'ils participent à créer des vocations pour contribuer au renouvellement des générations.

Comme elle l'a montré par le passé, la PAC joue un rôle moteur. Ainsi, son application nationale - via le Plan Stratégique national - devra pousser tous les curseurs et en particulier :

- 5 fois plus de moyens pour rémunérer les systèmes de production en agriculture biologique et accompagner la conversion.

- 40 % du premier pilier dédiés à des paiements aux agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils fournissent.
- Ne préserver que quelques "Mesures Agroenvironnementales et Climatiques systèmes" et renforcer très fortement leurs ambitions et leur financement.
- Transformer la «Dotation Jeune Agriculteur» en une dotation avec une aide largement bonifiée pour les installations en agroécologie sans critères d'âge.
- Soutenir les démarches d'accompagnement de collectifs engagés dans l'agroécologie et l'alimentation durable.
- 63 millions d'euros de financements annuels pour la mise en place de 1 254 Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires en France.

Si la PAC peut énormément, elle ne peut pas tout : les financements nationaux comptent pour 53 à 60 % des financements publics au système agricole et alimentaire. Ils sont donc un levier incontournable dans la dynamique de réduction des pesticides. Notamment, la mise en place d'une fiscalité bonus-malus bien pensée, basée sur le principe pollueur-payeur peut être un outil efficace pour à la fois responsabiliser l'ensemble des acteurs du secteur alimentaire -distributeurs et transformateurs, grande distribution et producteurs de pesticides...- (malus) et accompagner les agriculteurs dans la transition (bonus).

En effet, sans un engagement plein et entier de l'ensemble du secteur comme de leurs financeurs privés, les objectifs seront loin d'être atteints et les agriculteurs resteront les seuls à faire les efforts nécessaires.

Sur ces bases, la cohérence des politiques publiques et l'engagement des acteurs privés ne serviraient pas seulement la cause de la biodiversité. Ce serait le fondement d'un nouveau contrat entre l'agriculture et la société, mettant fin à la dissonance historique entre les objectifs assignés à l'agriculture et les moyens qu'on donne aux acteurs pour y répondre.



contexte

LA DIFFICILE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU MONDE AGRICOLE

Après la Seconde Guerre mondiale, les agriculteurs et agricultrices sont parvenus à nourrir l'Europe dans un contexte de relèvement économique et de croissance démographique forte. A ce jour, la France est le premier producteur européen : par sa surface agricole utile – 29 millions d'hectares – et par la valeur de sa production – 71 milliards d'euros annuels² – au prix toutefois d'une standardisation des pratiques et des productions ainsi que d'une spécialisation des fermes et des territoires.

Depuis des années, l'agriculture française subit des crises qui touchent les agriculteurs et agricultrices et différentes filières agricoles.

Certaines de ces crises sont économiques ou géopolitiques, d'autres sont liées à des événements climatiques ou sanitaires plus ou moins spécifiques à la France³ et tout ceci dans un contexte de mondialisation des échanges.

Cette situation de crise se traduit par :

■ **Des revenus fragiles et modestes**, dépendants d'un marché qui ne rémunère pas justement la production agricole. Les revenus agri-

coles dépendent également de la fluctuation des prix mondiaux et des aléas climatiques. Ainsi, ces dernières années, les agriculteurs et agricultrices ont été confrontés à des risques plus élevés sur leurs revenus, en raison d'une volatilité accrue des prix sur les marchés⁴ et du dérèglement climatique⁵.

■ **Une concentration grandissante des terres et le déclin de l'emploi agricole.** Depuis des décennies, les agriculteurs sont engagés dans une compétition à l'agrandissement et au suréquipement⁶. Au total, en 30 ans, la France a perdu la moitié de ses agriculteurs⁷ et des exploitations agricoles⁸. Ce déclin va s'accroître du fait d'un départ massif d'actifs à la retraite. Un quart des exploitations pourraient ainsi disparaître en 5 ans seulement⁹.

■ **Un non renouvellement générationnel.** Le net vieillissement de la population agricole pose une problématique très actuelle de reprise des exploitations et d'installation de jeunes agriculteurs. On estime que les nouvelles installations ne compensent qu'environ 2/3 des quelques 20 000 cessations d'activité par an¹⁰.

■ **Un taux de suicide et un mal-être importants.** Un agriculteur se suicide en moyenne tous les deux jours en France.¹¹

La situation socio-économique fragile s'inscrit dans un système agricole et alimentaire de plus en plus caractérisé par une désertification du monde rural et des inégalités d'accès à l'alimentation. **8 millions de personnes poussent la porte des associations caritatives en France pour se nourrir¹². Elles étaient 3,5 millions en 2014.**

L'IMPACT AVÉRÉ DES PESTICIDES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ

Depuis le milieu du XX^e siècle, les systèmes de production agricole, inspirés d'Amérique du Nord, se sont transformés en profondeur et diffusés à travers le monde. Fondés sur l'utilisation combinée de pesticides de synthèse, d'engrais de synthèse, de variétés issues de la sélection (dont les variétés hybrides) et sur le recours à la mécanisation, motorisation, robotisation, ils ont permis des gains de productivité sans précédent¹³. Revers de la médaille : ce système se révèle avoir un impact négatif sur la biodiversité et la santé humaine.

Des pesticides responsables de l'effondrement de la biodiversité. Les alertes environnementales se multiplient de la part des scientifiques et des institutions : nous vivons depuis 30 ans un effondrement sans précédent de la biodiversité pour lequel l'usage des pesticides joue un rôle central comme l'a appelé l'IPBES¹⁴.

Quelques chiffres

Une analyse toxicologique (2017) d'échantillons d'abeilles domestiques mortes en Europe rend les conclusions suivantes : 98 % de ces abeilles sont empoisonnées par plusieurs résidus de pesticides.¹⁵ Une autre analyse menée en France (2021)¹⁶ montre l'ampleur de la pollution des sols – principaux réservoirs de biodiversité – due aux pesticides, avec la présence :

- D'au moins un pesticide dans 100 % des sols étudiés et 92 % des vers de terre collectés dans ces sols, que ce soit dans des sols cultivés et traités ou dans des zones non traitées¹⁷.
- De mélanges d'au moins un insecticide, un herbicide, et un fongicide dans 90 % des sols et 54 % des vers de terre à des niveaux mettant en danger leur survie. Ces phénomènes de bioaccumulation dans les sols menacent l'ensemble de la chaîne trophique.

L'Europe est confrontée, plus largement, à un déclin massif des **insectes**. Plus de 75 % des insectes volants ont disparu des zones protégées allemandes¹⁸. Selon la Commission européenne (2018), nous observons le déclin spectaculaire de la fréquence et de la diversité de tous les types d'insectes pollinisateurs sauvages européens, y compris les abeilles sauvages, syrphes, papillons et papillons de nuit. Elle rappelle également que de nombreuses espèces de pollinisateurs sont éteintes ou menacées d'extinction. Cette disparition ne concerne pas que les insectes. Par une réaction en chaîne, c'est **l'ensemble des écosystèmes** qui est touché. En l'espace d'une génération, 20 % des oiseaux communs ont disparu¹⁹ en Europe. En France, un tiers de la population d'oiseaux a disparu des zones rurales au cours des 15 dernières années²⁰.

Ce constat est d'autant plus alarmant que la biodiversité est un facteur de production central pour l'agriculture. 80 % des cultures à travers le monde sont dépendantes de l'activité des insectes pour la pollinisation, au premier rang desquels les abeilles²¹. La valeur économique de l'activité pollinisatrice des insectes, essentiellement des abeilles équivaut à 153 milliards d'euros, soit 9,5 % en valeur de l'ensemble de la production alimentaire mondiale²². Enfin, la diminution du nombre d'espèces cultivées et non cultivées accroît le risque d'adventices, de parasites et de maladies de cultures²³.

Des pesticides dangereux pour la santé humaine. Il existe en effet un lien fort entre l'exposition aux pesticides et le développement de certains cancers et certaines maladies neurodégénératives²⁴. Les agriculteurs et agricultrices sont particulièrement sujets au risque de cancers de la prostate et du sang. Concernant les maladies neurodégénératives, une personne âgée ayant été exposée aux pesticides a 5,6 fois plus de risques de développer la maladie de Parkinson et 2,3 fois plus la maladie d'Alzheimer qu'une personne non exposée.

Notre alimentation et l'eau que nous buvons nous exposent également aux pesticides. Le Conseil Environnement de l'UE du 22 décembre 2009 a conclu que les effets de la combinaison de ces produits chimiques peuvent avoir de graves répercussions sur la santé humaine²⁵.

Les dangers et les risques des pesticides pour la santé sont à ce jour sous-évalués. Certaines manifestations d'effets sanitaires potentiellement lourds et à long terme ne peuvent actuellement être recensées et semblent être appelées à se multiplier²⁶.

UN PLAN FRANÇAIS DE RÉDUCTION DES PESTICIDES EN ÉCHEC

Des objectifs nationaux et européens affichés de réduction de pesticides.

La France s'est fixé des objectifs de réduction de l'usage des pesticides dans le cadre du Grenelle de l'environnement²⁷. Initialement très ambitieux, ils ont depuis été revus à la baisse :

- **Réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2025** et réussite de la sortie du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard en 2022 pour l'ensemble des usages²⁸.
- **15 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2022.**

Au sein de l'Union européenne, l'année 2020 est également marquée par l'affichage d'objectifs ambitieux en matière de réduction de l'usage des pesticides :

- **Réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2030** dans toute l'Europe.
- **25 % de la surface agricole utile européenne en agriculture biologique d'ici 2030.**
- **10 % d'infrastructures agroécologiques à l'échelle infra-nationale d'ici 2030.**

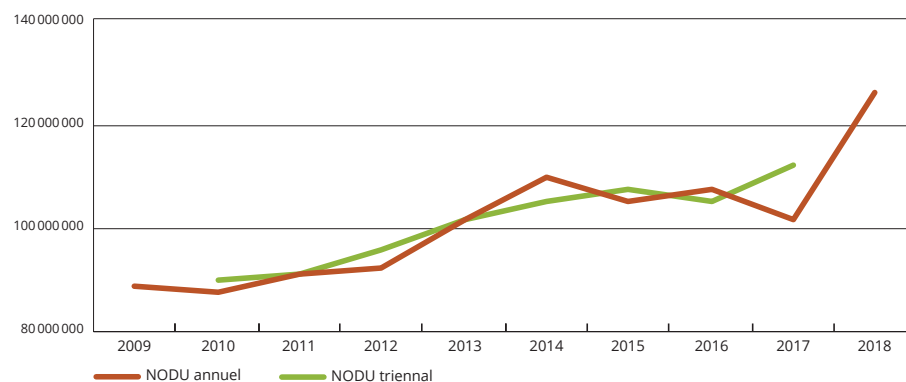
Un usage des pesticides qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années en France.

Les objectifs fixés en 2008 n'ont pas été atteints²⁹. Entre 2009 et 2017, l'utilisation des pesticides³⁰ en France a augmenté de 25 %³¹. La vente a également augmenté de 22 % depuis le lancement du premier plan Ecophyto. Les pesticides les plus toxiques (c'est-à-dire classés toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques) représentent 22 % des ventes en 2018. Cette proportion est en légère baisse depuis 10 ans³².

EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSES UNITÉS DE PESTICIDES (INDICATEUR NODU)

source | Ecophyto, «Plan Ecophyto : Note de suivi 2018-2019», jan. 2020

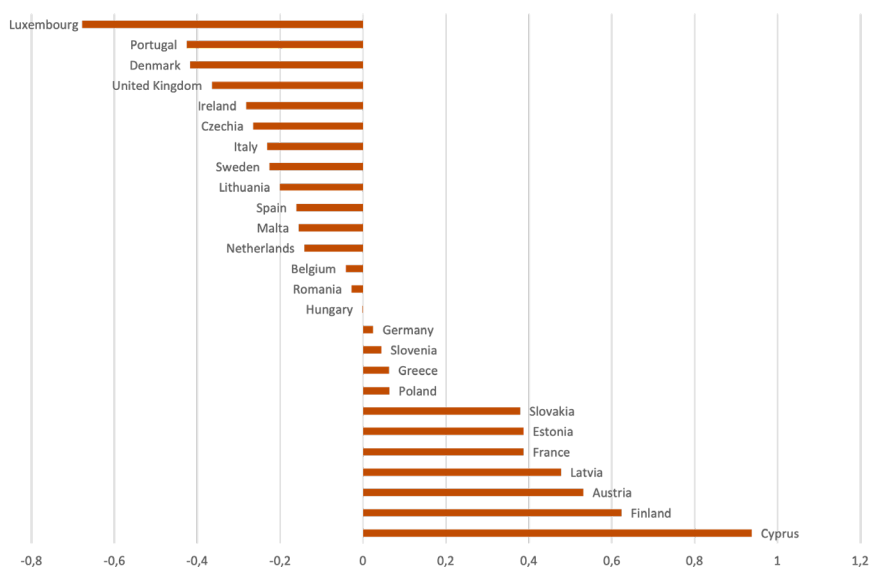
NODU usages agricoles (en ha)



La France se place au second rang en quantité de pesticides vendue en Europe³³, soit 85 876 tonnes³⁴ en 2018 (contre 72 035 tonnes en 2017). La France fait partie des pays de l'UE qui voit son volume de ventes de pesticides le plus augmenter avec Chypre, la Finlande, l'Autriche et la Lettonie. Rapporté à la surface agricole utile, c'est 3,7 kg de pesticides par hectare qui ont été consommés en France en 2018³⁵, ce qui place le pays au 9^e rang européen des pays en consommant le plus.

EVOLUTION DES VOLUMES DE VENTE DE PESTICIDES ENTRE 2011 ET 2018 EN EUROPE

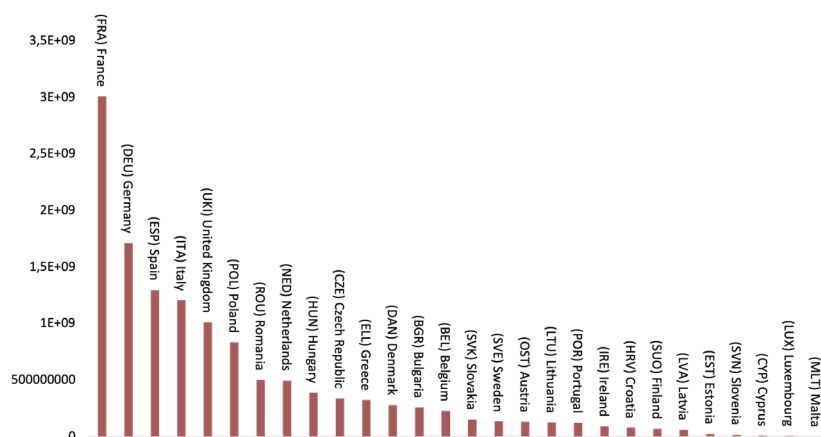
source | BASIC, 2021



La France est de loin le premier pays européen en termes de dépenses totales de pesticides par les agriculteurs et agricultrices³⁶. Ces dépenses ont augmenté de 20 % entre 2006 et 2018³⁷. Elles représentent environ 3 milliards d'euros soit 4 % du produit brut des exploitations agricoles³⁸. Ces dépenses, rapportées à l'hectare, placent la France en 4^e position.

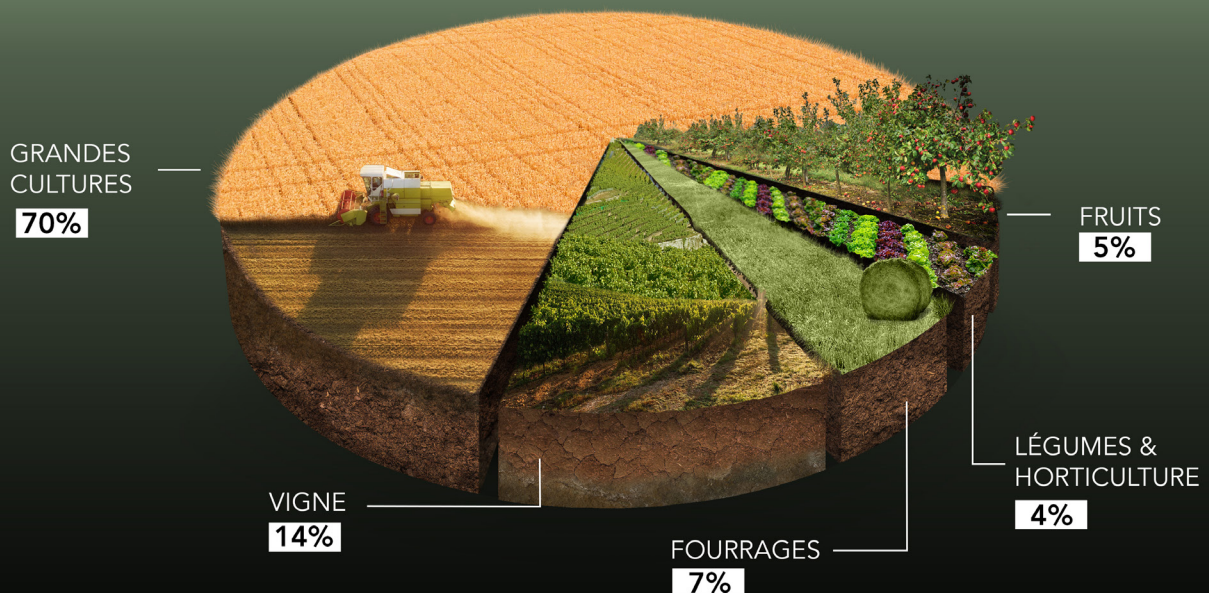
DÉPENSES TOTALES DE PESTICIDES PAR LES AGRICULTEURS DANS L'UE EN 2017

source | Farm Accountancy Data Network, 2020



Les grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) représentent environ 70 % des dépenses de pesticides³⁹ à cause notamment de la surface agricole qu'elles occupent.

PART DES DÉPENSES DE PESTICIDES SELON LES PRODUCTIONS AGRICOLES



FONDATION
NICOLAS HULOT
THINK TANK

Source FNH / BASIC 2021

Les deux productions majoritairement utilisatrices sont le blé et le colza. Les grandes cultures et la vigne (14 % de l'utilisation totale) représentent à elles seules 84 % de l'utilisation des pesticides pour moins de 50 % de la SAU agricole totale⁴⁰.

En termes d'indice de fréquence de traitement moyen⁴¹ (IFT) : celui des grandes cultures est de 3,8 contrairement à un IFT beaucoup plus important en viticulture (13), fruits et légumes (17) et notamment sur les pommes (36).



enquête

sur les financements publics et privés en lien avec l'utilisation des pesticides

PÉRIMÈTRE, MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

L'étude vise à comprendre si le climat économique et financier actuel est réellement propice à la réduction des pesticides en France. Elle cherche à identifier le rôle des financements publics et privés dans la poursuite des objectifs du plan Ecophyto et donc dans son échec.

Pourquoi les financements publics sont-ils importants pour le secteur agricole ?

- Car les marchés ne rémunèrent pas justement la production agricole.
- Car ils sont une reconnaissance du travail d'intérêt public rendu par les agriculteurs et agricultrices : nourrir, protéger la biodiversité et la santé publique lorsque les systèmes en place sont vertueux.

PÉRIMÈTRE

L'analyse...

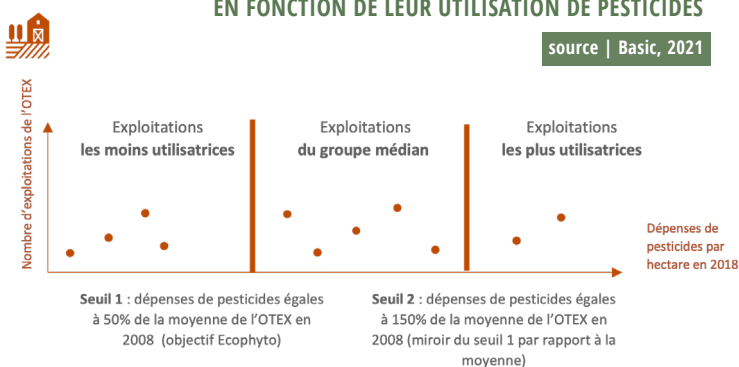
- ... se concentre sur **l'ensemble des pesticides utilisés en agriculture**⁴². Cela représente plus de 90 % des volumes de pesticides chimiques et non chimiques vendus en France ;
- ... porte sur **deux types de financements** : les financements publics et privés à destination des acteurs du système alimentaire. Sont considérés dans le cadre de cette étude comme des acteurs du système alimentaire : agriculteurs et agricultrices, industries agroalimentaires, coopératives et négoce, instituts techniques agricoles, chambres d'agriculture, recherche et éducation agricole ;
- ... propose un **zoom particulier sur les grandes cultures** car ce sont les productions qui concentrent la majorité des dépenses de pesticides en France (70 %) ;
- ... **exclut trois acteurs du système alimentaire** :
 - Les fabricants d'intrants⁴³ : en raison du manque de données disponibles publiquement sur les financements qu'ils reçoivent.
 - Les distributeurs alimentaires : les données disponibles publiquement n'offrent pas la traçabilité suffisante pour faire le lien entre les financements qu'ils reçoivent et leurs activités dans le champ alimentaire.
 - Les consommateurs : leurs choix d'achat de produits issus de filières plus ou moins utilisatrices de pesticides ont été considérés comme peu liés aux allocations et financements privés qu'ils reçoivent.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse repose sur trois principales approches :

- **Une revue de la littérature** : compilation et analyse des connaissances existantes sur l'utilisation des pesticides et sur les financements des acteurs de l'alimentation.
- **Des entretiens** : conduits auprès des acteurs du système agricole et alimentaire (agricultures, agriculteurs, salariés de coopératives, agences publiques, etc.).
- **Une analyse quantitative originale construite et validée par un Conseil scientifique** : qui s'appuie sur l'utilisation de la base de données RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) pour compléter la revue de la littérature par une approche «releveur». Cette analyse repose sur l'établissement d'une typologie des exploitations agricoles en 3 groupes, selon leur niveau⁴⁴ (en dépenses) d'utilisation de pesticides par hectare⁴⁵ : les exploitations les moins utilisatrices de pesticides, les exploitations les plus utilisatrices de pesticides et le groupe « médian ».

ILLUSTRATION DES SEUILS PERMETTANT LA CATÉGORISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON TROIS GROUPES, EN FONCTION DE LEUR UTILISATION DE PESTICIDES



- **Une comparaison bibliographique avec d'autres pays** : ceci afin de nourrir l'élaboration des recommandations de politiques publiques.

DÉFINITIONS

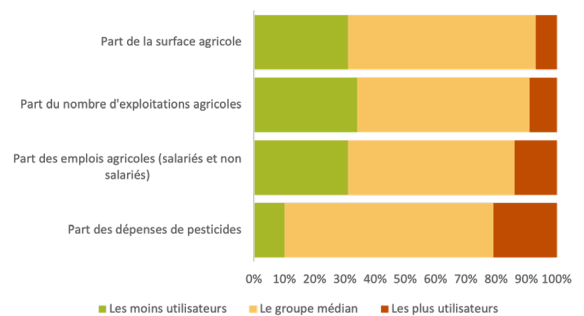
Exploitations agricoles les moins utilisatrices de pesticides⁴⁶ : exploitations qui utilisent 2 fois moins de pesticides par hectare⁴⁷ que la quantité utilisée en moyenne en France en 2008. En 2018, elles représentent 34 % du nombre total d'exploitations agricoles, occupent 31 % de la surface agricole utile française et utilisent 10 % des pesticides en France.

Exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides : exploitations qui utilisent 1,5 fois plus de pesticides par hectare que la quantité utilisée en moyenne en France en 2008. Elles représentent 9 % du nombre total d'exploitations agricoles, occupent 7 % de la surface agricole utile française et utilisent 21 % des pesticides en France.

Exploitations agricoles du groupe médian : exploitations agricoles qui se situent entre les deux autres groupes en termes d'utilisation de pesticides par hectare. Elles représentent plus de la moitié (57 %) du nombre total d'exploitations agricoles, occupent 62 % de la surface agricole utile française et utilisent 69 % des pesticides en France.

PROFIL DES TROIS GROUPES D'EXPLOITATION D'AGRICOLES

source | Basic, 2021



Financements publics : ensemble des dépenses budgétaires et mécanismes d'allègements fiscaux provenant des politiques européennes, nationales ou locales (régionales en particulier) à destination des acteurs de l'alimentation.

Financements privés : ensemble des apports financiers aux acteurs de l'alimentation par des acteurs privés. Les financements privés regroupent : les emprunts (bancaires ou autres), les levées de fonds et les financements assurantiels.

QUE CACHE LA HAUSSE DES PESTICIDES ?

LES PESTICIDES, "CLÉ DE VOÛTE" DES SYSTÈMES AGRICOLES

Les pesticides sont devenus la clé de voûte⁴⁸ des systèmes de production agricole en lieu et place de pratiques agronomiques plus complexes telles que la diversification du nombre d'espèces et de variétés⁴⁹ cultivées et l'allongement des rotations de cultures⁵⁰. Ceci pour plusieurs raisons :

- **Des raisons économiques.** Les pesticides sont peu coûteux⁵¹, ils sont simples et rapides à mettre en œuvre⁵² en comparaison avec des systèmes plus diversifiés et plus exigeants en travail.
- **Des raisons agronomiques⁵³.** Une diminution du nombre d'espèces et un raccourcissement des rotations de cultures⁵⁴ accroissent le risque de ravageurs, parasites et maladies. Cette hausse du risque est rendue acceptable grâce à l'usage important de pesticides⁵⁵.
- **Des raisons climatiques.** Depuis 2008, des conditions climatiques particulières (principalement sur 2013-2016) ont entraîné une hausse de la pression parasitaire. D'après les prévisions du GIEC, il nous faut envisager une fréquence et une intensité accrues des accidents climatiques extrêmes dans les prochaines années.
- **Des raisons réglementaires.** La réglementation évolue pour les substances les plus dangereuses et incite les agriculteurs et agricultrices à se reporter sur des substances moins efficaces qui peuvent demander un plus gros volume d'usage.
- **Des raisons de résistance aux pesticides.** En 2008, on estimait que plus de 550 espèces

d'insectes étaient devenues résistantes à un ou plusieurs insecticides, parmi lesquelles une quarantaine avait déjà développé une résistance aux néonicotinoïdes⁵⁶. Les doryphores, ravageurs de la pomme de terre, ont ainsi multiplié par 100 leur résistance aux néonicotinoïdes en une décennie à peine⁵⁷.

Les pesticides provoquent également un cercle vicieux. Si, initialement, ils sont utilisés pour améliorer le rendement de la production agricole, les pesticides anéantissent progressivement la vie du sol, les pollinisateurs, les bactéries, les champignons qui aident les productions agricoles à se développer. Il en résulte que pour compenser ces pertes de biodiversité, il faut sans cesse utiliser davantage d'engrais de synthèse et ...de pesticides.

AUGMENTATION DES PESTICIDES : LE FAIT D'UNE FRANGE MINORITAIRE CROISSANTE D'AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

L'augmentation significative de l'utilisation des pesticides depuis 10 ans⁵⁸ est surtout le fait du groupe d'exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides. La consommation de pesticides de ce groupe a augmenté de 55 % en 10 ans. Cela s'explique essentiellement par la croissance de cet ensemble (en termes de nombre d'exploitations et de surface agricole).

Sur le reste des exploitations agricoles, la consommation globale des pesticides reste en moyenne inchangée depuis 10 ans.

Cette hausse de l'utilisation des pesticides est particulièrement prononcée en grandes cultures où la consommation a quasiment doublé. Cela s'explique par le fait de la croissance du groupe mais également par la hausse de l'intensité du recours aux pesticides (+3% de dépenses de pesticides par hectare entre 2008 et 2018).

Disparités territoriales

La hausse de l'utilisation des pesticides ne s'observe pas dans tous les territoires. Les territoires spécialisés dans les grandes cultures (Nord, Ile-de-France) et dans la vigne (Bordelais, pourtour méditerranéen) concentrent des utilisations de pesticides très fortes. Ces territoires ont tous connu une augmentation des achats lors des trois dernières années. À l'inverse, les territoires qui ont connu une baisse des achats de pesticides sont davantage des zones où le niveau d'achat en 2017 est assez faible : Centre-Val de Loire, nord de la Nouvelle-Aquitaine, nord de l'Occitanie, Ouest des Pays de la Loire.

AUGMENTATION DES PESTICIDES : REFLET DE LA DUALISATION EN COURS DE L'AGRICULTURE

Ainsi, l'augmentation significative de l'utilisation des pesticides est surtout le fait d'une frange minoritaire croissante d'exploitations agricoles. **Cette dynamique d'utilisation des pesticides est corrélée à la «dualisation en cours de l'agriculture française»⁵⁹.** Cette dualisation de l'agriculture française, particulièrement observée en grandes cultures, se traduit par d'un côté, la mise en place d'une stratégie de « décommoditisation* » et de diversification, et de l'autre un renforcement de la « vocation exportatrice»⁶⁰ notamment de produits standards à des prix de dumping.

Qu'est-ce que la "décommoditisation" ?

Contrairement à une différenciation du produit par le prix uniquement, la décommoditisation est une stratégie de différenciation basée sur les qualités intrinsèques du produit, mais également les conditions de production et le producteur lui-même.⁶¹

L'augmentation globale de l'utilisation des pesticides par le groupe des exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides est le fait de la **croissance sans égal de ce groupe depuis 10 ans**. En effet, elles sont de plus en plus nombreuses et occupent une part croissante des surfaces :

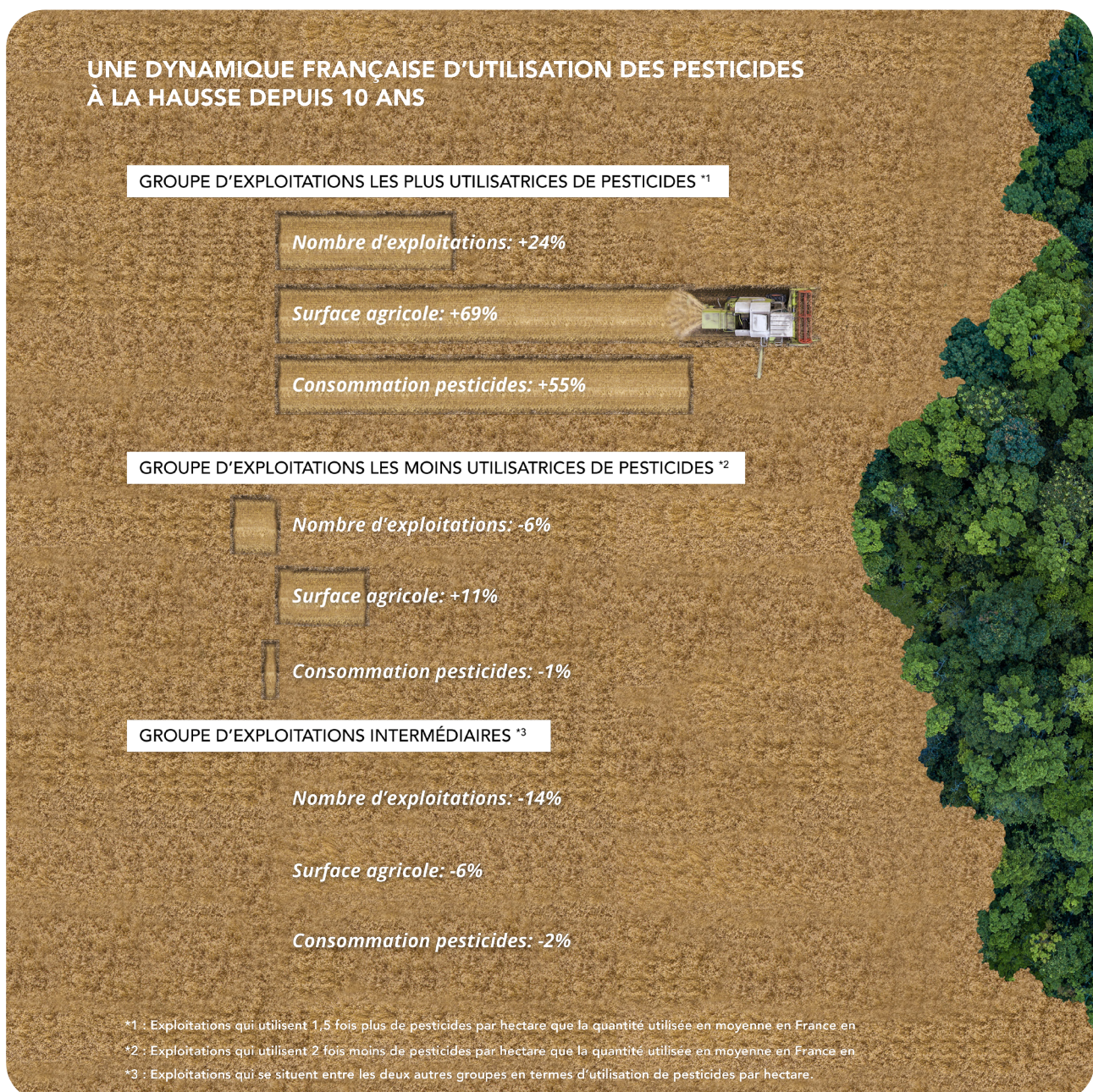
- + 24 % d'exploitations en 10 ans alors que la tendance globale est à la baisse du nombre total d'exploitations en France.
- La surface agricole totale augmente encore plus fortement (+ 69 %), en raison de la dynamique d'agrandissement de ces exploitations.

En miroir, les exploitations les moins utilisatrices de pesticides **se renforcent mais dans une bien moindre mesure** :

- Le nombre d'exploitations baisse moins vite (- 6 %) que la moyenne de l'ensemble des exploitations françaises⁶².
- La surface agricole totale augmente beaucoup moins fortement (+ 11 %). Cette augmentation est sans commune mesure avec celle observée pour le groupe des exploitations les plus utilisatrices de pesticides.

Entre les deux, le groupe médian **est en perte de vitesse** :

- - 14 % d'exploitations en 10 ans.
- - 6 % de surface agricole en 10 ans.



DES FINANCEMENTS PUBLICS QUASI INEXISTANTS POUR ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

LE PREMIER PANORAMA DES FINANCEMENTS PUBLICS : VOYAGE AU CŒUR DE 23,2 MILLIARDS D'EUROS

23,2 milliards d'euros de financements publics sont versés chaque année aux acteurs de l'alimentation⁶³. Cela représente environ 10 % du chiffre d'affaires de la distribution de produits alimentaires en France⁶⁴.

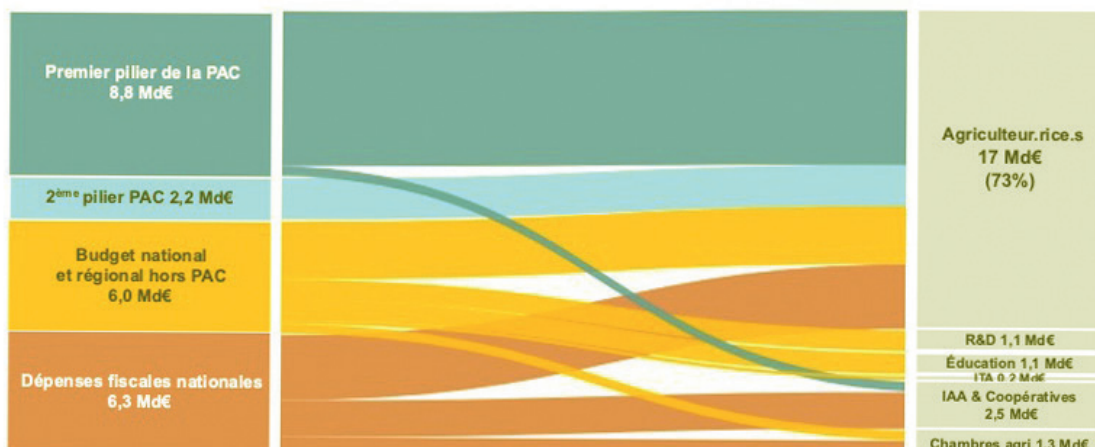
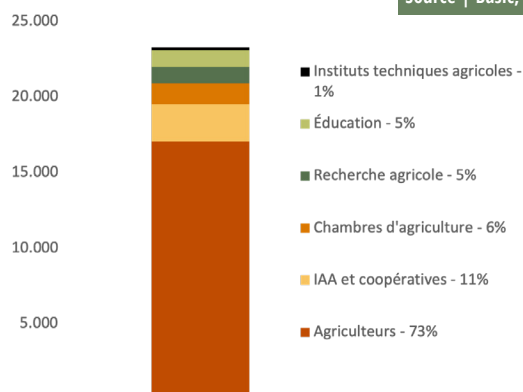
Les financements publics sont en légère hausse depuis 3 ans (+ 3 % entre 2017 et 2020). Ils se répartissent comme suit :

- 40 % proviennent des budgets européens, via la Politique Agricole Commune (PAC).
- 60 % proviennent des budgets nationaux dont :
 - 29 % sont des budgets de l'Etat dont les cofinancements de la PAC ;
 - 23 % sont des allègements de charges sociales et fiscales ;
 - 8 % sont d'autres dépenses fiscales et quelques cofinancements régionaux.

Au sein du système alimentaire, les principaux bénéficiaires des financements publics sont les agriculteurs et agricultrices⁶⁵. Ils reçoivent environ 73 % de l'ensemble (soit un peu plus de 17 milliards d'euros en 2018). Il s'agit d'un niveau similaire à la moyenne européenne⁶⁶.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS AUX ACTEURS DE L'ALIMENTATION

Source | Basic, 2021



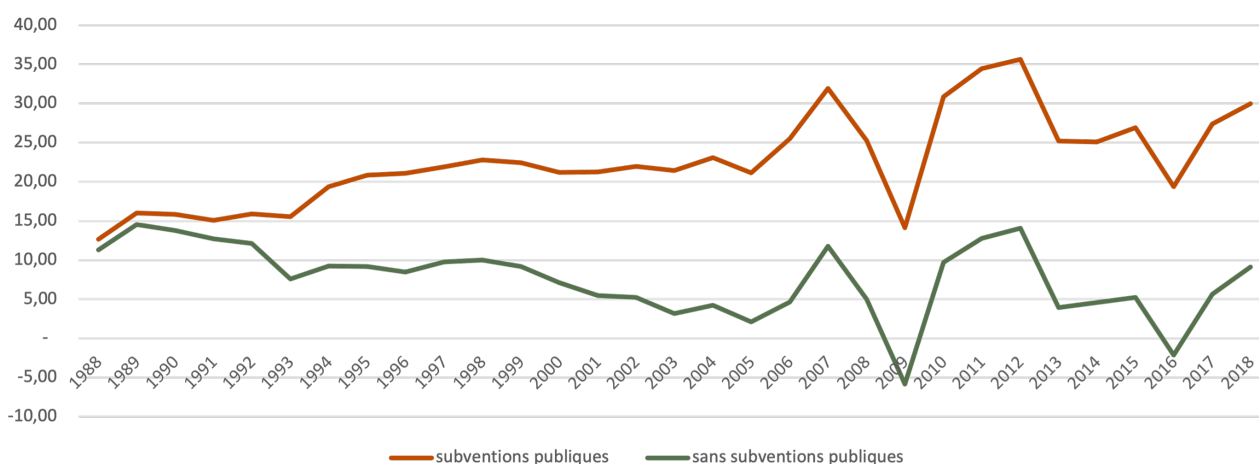
FLUX DES FINANCEMENTS PUBLICS EN 2018

source | BASIC, 2021

Ces financements publics occupent par ailleurs une place très importante dans l'économie des fermes. Et c'est de plus en plus le cas depuis 30 ans. **En 2018, les subventions représentaient 70 %⁶⁷ du résultat⁶⁸ des exploitations agricoles et 114 % si l'on inclut les allègements de charge et les subventions d'investissement⁶⁹. C'est une situation très peu valorisante pour les agriculteurs et agricultrices qui souhaiteraient vivre de leur production.**

EVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES (EXPRIMÉS EN RCAI/UTANS) AVEC ET SANS SUBVENTIONS PUBLIQUES

source | Basic, 2021



MOINS DE 1% DE FINANCEMENTS PUBLICS UTILES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES : LE CHIFFRE D'UN ÉCHEC

Sur 23 milliards d'euros de financements publics, **une part minoritaire (11 %) a pour intention plus ou moins directe la réduction des pesticides (soit 2,7 milliards d'euros)**. La quasi-totalité de ces aides (97 %) est destinée aux agriculteurs et agricultrices. Ces financements proviennent de la PAC et de la redevance pour pollution diffuse. Ils transitent par les mesures suivantes :

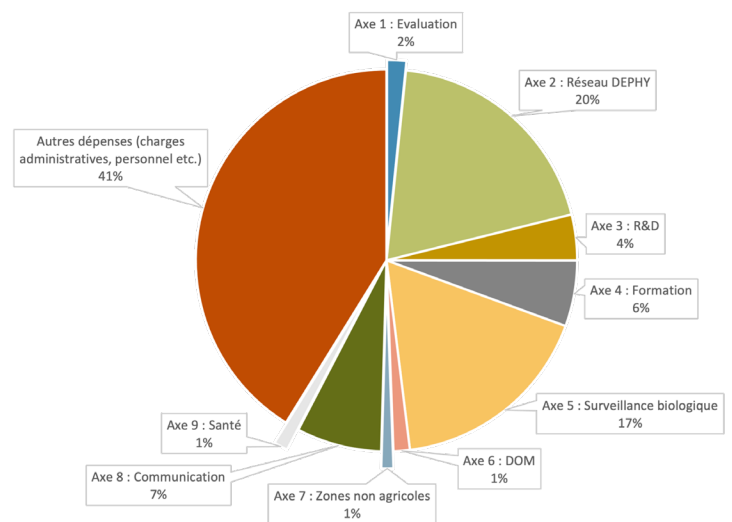
- **Paiement vert de la PAC (79 %) :** cette mesure qui n'a de « vert » que son intitulé puisque la quasi-totalité des exploitations y a droit sans changements de pratiques⁷⁰. Jusqu'en 2018, rien n'interdisait l'épandage de pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique. Il n'existe aucune règle concernant les volumes totaux de pesticides utilisés pour toucher le paiement vert.
- **Mesures Agroenvironnementales et Climatiques MAEC (8 %) :** ces mesures sont pensées pour soutenir le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles sont hétérogènes, manquent généralement de transparence et présentent dans de nombreux cas des effets d'aubaine et une possible réversibilité une fois l'engagement fini⁷¹. Les subventions attribuées ne sont pas toujours proportionnelles au niveau d'exigence environnementale des cahiers des charges et aux coûts qu'ils génèrent⁷².
- **Subventions et aides fiscales à l'agriculture biologique (7 %) :** aides à la conversion et au maintien (166 millions d'euros) et crédits d'impôts (moins-value fiscale de 34 millions d'euros) principalement.

■ **Financements publics du plan Ecophyto (3%)** : ils constituent essentiellement des financements de programmes spécifiques et notamment du réseau de fermes DEPHY et de surveillance biologique du territoire. Ce plan est jugé inefficace par plusieurs rapports récents (académiques, institutionnels, parlementaires⁷³) car :

- Il n'a aucune emprise sur les leviers majeurs de l'utilisation des pesticides. Les choix des cultures, les rotations longues de cultures, la diversité des espèces et variétés au sein des assolements, les haies vives et autres infrastructures écologiques pour héberger des insectes auxiliaires ainsi que les stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace sont influencés par les politiques publiques (notamment la Politique Agricole Commune) ainsi que par le fonctionnement des filières et des marchés. Or, ces sujets sont quasi absents du plan.

DÉPENSES DU PLAN ECOPHYTO SUR LA PÉRIODE 2009-2015

source | Potier D., "Pesticides et agroécologie, les champs du possible", 2014



L'ŒIL DES L'EXPERTS

Hugo Segré & Christophe Alliot, BASIC

« Il a fallu éplucher les rapports d'impact pour comprendre le lien entre financements publics et réduction de l'usage des pesticides.

Pour investiguer les effets des soutiens publics sur l'utilisation de pesticides, nous avons procédé en deux temps. Nous avons d'abord cherché à identifier les soutiens qui avaient des critères de réduction de pesticides, sur la base des documents relatifs à leur fonctionnement. Puis nous avons estimé les montants associés en passant en revue les rapports publics disponibles : concours publics de l'agriculture, projets de loi de finances etc. Cette première étape nous a permis d'aboutir à la conclusion qu'environ 11 % de l'ensemble des soutiens publics aux acteurs de l'alimentation ont un lien avec l'utilisation des pesticides.

Dans un second temps, nous nous sommes posé la question de l'efficacité de ces soutiens : permettent-ils vraiment de réduire l'utilisation de pesticides ? La première difficulté a été de ne pas trouver des travaux qui permettraient d'objectiver de manière systématique les impacts des soutiens publics sur la réduction des pesticides. Néanmoins, en croisant les études les plus récentes ayant investigué ces sujets avec les entretiens que nous avons menés, nous sommes parvenus à séparer, parmi les soutiens ayant une intention vis-à-vis des pesticides, ceux qui ne produisent a priori aucun effet concret, de ceux qui ont des effets positifs. Ces derniers correspondent aux soutiens à la bio et aux MAEC ayant des critères de réduction des pesticides et représentent in fine moins de 1% de l'ensemble des soutiens publics à l'alimentation. »

- Le plan ne prend pas en compte les verrouillages sociotechniques. Les actions ne ciblent que les agriculteurs et leurs conseillers, sans tenir compte des interdépendances qui relient l'ensemble des acteurs économiques engagés dans la logique de systèmes agricoles pour lesquels les pesticides jouent un rôle de pierre angulaire.

■ **Certains financements publics à la recherche et à l'éducation (3 %).**

Au final sur 23,2 milliards d'euros, **moins de 1 % des financements a un effet positif**⁷⁴ sur la réduction de l'usage des pesticides (soit 220 millions d'euros). Sur les 2,7 milliards d'euros de financements publics ayant une intention sur la réduction des pesticides, seulement deux types de financements produisent un effet :

- **Subventions et aides fiscales à l'agriculture biologique** (200 millions d'euros) : ces soutiens ont un effet important sur la dynamique de développement de la bio⁷⁵, et donc sur la réduction de l'usage des pesticides. Ces financements présentent peu d'effets d'aubaine⁷⁶.

- **Certaines MAEC** (20 millions d'euros) : selon les dernières évaluations en date⁷⁷ et les entretiens menés, l'efficacité des MAEC est hétérogène est très difficile à évaluer. Néanmoins, les MAEC ayant des critères sur la réduction des pesticides semblent produire des effets positifs⁷⁸ via les pratiques agricoles (mais peu d'entre elles inciteraient via un changement de système). Ces MAEC correspondent à un budget estimé de 20 millions d'euros⁷⁹.

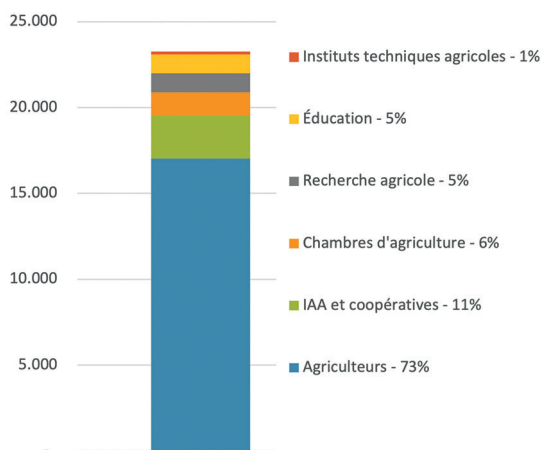
Les exploitations agricoles les moins utilisatrices de pesticides touchent ces financements en moyenne deux fois plus qu'une exploitation moyenne⁸⁰. Depuis 10 ans, les financements publics en faveur des exploitations les moins utilisatrices de pesticides ont été faiblement accrus.

Pour le reste des financements publics, rien ne prouve leur capacité à permettre une réduction de l'usage des pesticides, on peut donc les considérer comme neutres vis-à-vis des objectifs du plan Ecophyto jusqu'à preuve du contraire.

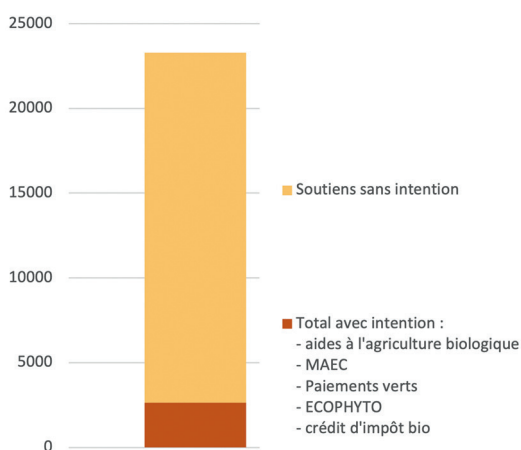
FINANCEMENTS PUBLICS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PESTICIDES

source | Basic, 2021

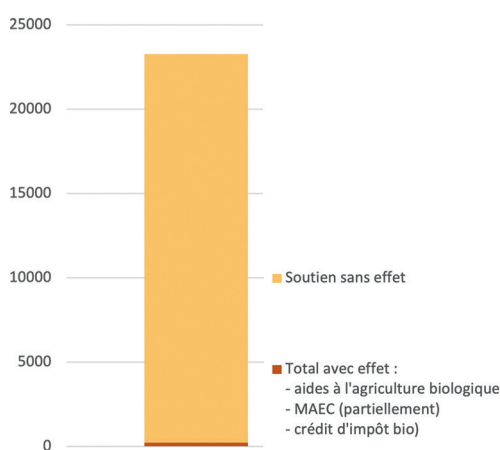
Financements publics totaux aux acteurs de l'alimentation
23,2 milliards d'euros



Financements publics avec intention sur la réduction de pesticides
2,7 milliards d'euros (11% des financements publics totaux)



Financements publics avec impact positifs sur la réduction de l'usage des pesticides
220 millions d'euros (<1% des financements publics totaux)



Cette dynamique mise en vis-à-vis des tendances haussières d'utilisation des pesticides depuis 2008, **nourrit le constat d'une inefficacité et d'une insuffisance de ces mesures au regard de la réduction d'utilisation des pesticides**⁸¹. Les faibles moyens alloués au plan Ecophyto l'illustrent parfaitement : avec un budget annuel de 71 millions d'euros représentant 0,3 % de l'ensemble des fi-

nancements publics aux acteurs français de l'alimentation, ces moyens sont sans commune mesure avec l'enjeu et ne permettent pas en l'état d'impulser une dynamique suffisante pour assurer une transition réelle vers des systèmes alternatifs.⁸² D'autant que leurs effets se trouvent affaiblis par les politiques et mécanismes d'allègements fiscaux qui semblent agir à contre-courant...

UNE FISCALITÉ QUI BÉNÉFICIE DAVANTAGE AUX PLUS UTILISATEURS DE PESTICIDES

Les dispositifs d'allègements fiscaux⁸³ représentent près d'un tiers des financements publics. **Ils ont fortement augmenté de 49 % entre 2014 et 2020**, soit une hausse de plus de 1,6 milliard d'euros⁸⁴. En miroir, les subventions publiques tendent à baisser. La forte dynamique de réduction des cotisations sociales tend à installer une structure de soutien à l'agriculture qui passe par le canal des prélèvements obligatoires⁸⁵. Cette tendance d'évolution ne présenterait pas de problème majeur si ces outils de fiscalité :

- Étaient répartis équitablement.
- Étaient transparents et traçables. Il est en effet difficile de cibler les allègements de charges sur des profils particuliers de bénéficiaires comme c'est le cas des subventions par exemple.
- Ne créaient pas d'effet addictif plus fort que les subventions. Il est par exemple difficile de supprimer les niches fiscales.

Les dispositifs d'allègements de charges bénéficient davantage aux exploitations les plus utilisatrices de pesticides, ne permettant pas de lutter contre le renforcement de ces dernières :

- **Les allègements de cotisations** : elles se composent à 72 % d'allègements de cotisations patronales et à 28 % d'allègements de cotisations individuelles. **Les exploitations les plus utilisatrices de pesticides bénéficient en moyenne de 2,6 fois plus de ces aides qu'une exploitation moyenne**⁸⁶.
- **Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** : il est transformé depuis 2019 en baisse de cotisations. Il n'est pas spécifique

à l'agriculture et concerne toutes les entreprises employant des salariés. Son but est de soulager financièrement les entreprises en leur permettant d'investir plus facilement. **Les exploitations les plus utilisatrices de pesticides bénéficient en moyenne de 2,7 fois plus de ces aides qu'une exploitation moyenne.**

- **Les déductions d'impôts pour aléas⁸⁷ et pour investissements⁸⁸** : ils constituent une déduction d'impôts sous réserve qu'une épargne ait été constituée⁸⁹ ou suite à un investissement⁹⁰. **Les exploitations les plus utilisatrices de pesticides bénéficient en moyenne de 1,7 fois plus de ces aides qu'une exploitation moyenne.** Dans le cas des grandes cultures, le taux réduit sur le gasoil non routier bénéficie également davantage (+10 %) aux exploitations les plus utilisatrices.

Pourquoi un lien si étroit ?

Cela s'explique par les stratégies différentes adoptées selon les exploitations agricoles. Les stratégies de croissance d'une agriculture de "firme" par exemple, se traduisent par un recours accru à une main-d'œuvre salariée⁹¹, contrairement aux autres exploitations agricoles qui ont une intensité en emploi similaire en valeur mais différente en nature⁹². Ceci a pour effet immédiat des niveaux d'allègements de charges plus élevés. Dans le cas des grandes cultures, les exploitations les plus utilisatrices de pesticides ont une consommation de fuel⁹³ plus importante par exploitation et par hectare, et donc un niveau de la réduction de taxe sur le gasoil non routier plus élevé également.

LES FINANCEMENTS PRIVÉS MAINTIENNENT LE *STATU QUO*

Les financements publics ne sont pas les seuls à peser dans l'équilibre économique des exploitations agricoles. Les financements privés également. A la différence des financements publics, les financements privés sont davantage liés aux stratégies des acteurs, qui, elles-mêmes sont façon-

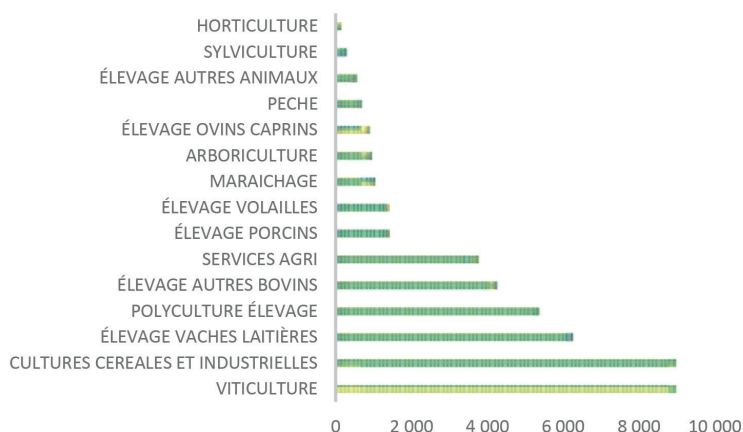
nées par les financements publics. Par exemple, les exploitations les plus utilisatrices de pesticides ont des besoins en financements plus importants en raison de leur haut niveau de dépenses de consommation, du fait de leur stratégie économique intensive en capital.

DES FINANCEMENTS PRIVÉS IMPORTANTS

Le montant des financements privés est également très élevé⁹⁴ : c'est environ 19,5 milliards d'euros par an.

Ils pèsent également dans les équilibres économiques des exploitations agricoles. Les principaux flux de financements privés aux agriculteurs et agricultrices sont les nouveaux prêts (qu'ils soient bancaires ou non bancaires). Ils pèsent environ 11,2 milliards d'euros en 2018 pour l'ensemble des exploitations agricoles⁹⁵. Les agriculteurs et agricultrices reçoivent à peu près autant d'argent public sous forme de subventions qu'elles en empruntent.

Les principaux bénéficiaires de ces prêts sont les filières les plus utilisatrices en pesticides (grandes cultures et viticulture). Elles représentent environ 35 % des stocks de prêts bancaires.



Les demandes de financements privés par les exploitations agricoles sont en hausse régulière et significative. Les stocks de crédits ont augmenté de plus de 35 % depuis 2012 passant de 41 milliards d'euros à 56 milliards d'euros en 2018. Cette hausse s'explique par :

- Un contexte financier favorable à l'investissement (très faible niveau des taux d'intérêts⁹⁶).
- Une augmentation du prix des terres agricoles (+ 70 % du prix des terres libres sur les 15 dernières années).
- Une dynamique de transformation et d'agrandissement des exploitations agricoles : augmentation des tailles des exploitations (x2 en 30 ans), des tailles des machines et des bâtiments, financiarisation des exploitations.
- Une augmentation des activités extra-agricoles des exploitations : investissements dans la production d'énergie renouvelable.
- Une dynamique d'évolution des pratiques agricoles : achats de nouveaux outils économes en intrants, développement du numérique, etc.
- Une multiplication des aléas et un investissement accru dans l'adaptation et la prévention.

VOLUME DE STOCKS DE CRÉDITS PAR ACTIVITÉ

source | Crédit Mutuel, "Le nouveau paysage du financement bancaire de l'agriculture ", 2018

En grandes cultures, la hausse des investissements⁹⁷ s'explique surtout :

- Par l'achat du matériel (2/3 des montants) du fait des spécificités des pratiques agricoles et des mécanismes de défiscalisation qui incitent à l'achat de matériel neuf. Les exploitations en grandes cultures sont ainsi souvent suréquipées en machines, plus puissantes que nécessaire⁹⁸.
- Par l'agrandissement des fermes.
- Par les investissements dans les nouvelles technologies.
- Par le développement de nouveaux marchés et l'intégration de nouvelles activités à la ferme (transformation par exemple).

LES FINANCEMENTS PRIVÉS MAINTIENNENT LE *STATU QUO*

Financements privés aux exploitations agricoles

Les exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides ont davantage recours aux prêts. Ils ont 1,6 fois plus d'emprunts totaux que les exploitations les moins intensives en pesticides⁹⁹.

C'est encore plus le cas en grandes cultures : 2,6 fois plus d'emprunts totaux et 4 fois plus d'emprunts de court-terme. Les emprunts de court terme couvrent majoritairement les achats d'intrants (dont de pesticides).

Les banques davantage sollicitées par les systèmes agricoles les plus intensifs en pesticides.

Ce lien entre recours important aux prêts et exploitations très utilisatrices de pesticides est le fait :

■ **de la stratégie économique des agriculteurs.** Les banques n'appliquent pas de discrimination d'accès aux emprunts. L'accès aux financements privés, et notamment aux emprunts, est déterminé par les mécanismes d'octroi des financeurs et basé sur des critères précis : la capacité de financement, le poids de la dette et les encours de prêts. En moyenne, les exploitations, quel que soit leur usage des pesticides, semblent théoriquement éligibles à l'octroi de nouveaux prêts. Les banques peuvent toutefois préférer les exploitations les plus utilisatrices de pesticides puisque dans beaucoup de cas leur fonctionnement dépend le plus des flux monétaires¹⁰⁰. A contrario les banques peuvent être plus frileuses dans l'accompagnement des exploitations agricoles les moins utilisatrices de pesticides car elles peuvent y voir un manque d'effet de levier financier.

■ **De l'aversion au risque des banques.** Les banques peuvent être réticentes à prêter pour la mise en œuvre des systèmes agricoles moins connus comme les systèmes ayant peu ou pas recours aux pesticides, qui sont minoritaires. Ce phénomène a pu participer à freiner le développement de l'agriculture biologique dans les années 1990-2000. Très récemment, certaines banques ont vu un intérêt¹⁰¹ dans l'accompagnement de l'agriculture biologique. Elles enclenchent désormais des discussions sur les critères d'éligibilité par types de systèmes agricoles (bio/non bio notamment) mais cela reste mineur.

Les coopératives agricoles confèrent un avantage aux systèmes agricoles les plus intensifs en pesticides. Les emprunts ne se font pas uniquement auprès des banques. Une majorité des emprunts de court terme aux agriculteurs est contractée auprès des coopératives et des négociants¹⁰² principalement sous forme d'un accord sur le délai de paiement des intrants par exemple. Ce lien entre recours aux prêts et exploitations très utilisatrices de pesticides est le fait du **business model des coopératives et des négoce**.

Les exploitations plus économes en intrants peuvent être désavantagées dans les négociations de financement avec les coopératives ou les entreprises de négoce car elles sont moins importantes pour l'équilibre économique de ces dernières. La majorité des coopératives agricoles ont adopté un modèle économique étroitement lié à la vente de pesticides. Cette activité représente une composante indispensable de la construction des marges bénéficiaires des coopératives.

Les assureurs, des acteurs à impact mineur sur l'usage des pesticides. Les financements liés aux assurances¹⁰³ (indemnités et charges) représentent un poids très faible des flux financiers des exploitations agricoles. Les indemnités pèsent 1 % dans le compte de résultat des fermes et les charges représentent 5 % du total des flux sortants¹⁰⁴. En grandes cultures, les assurances sont globalement moins utilisées par les exploitations moins utilisatrices de pesticides (en particulier assurance récolte). Ils s'assurent moins car sont plus diversifiées et donc elles concentrent leurs assurances sur les productions les plus à risque. Mais elles reçoivent davantage d'indemnités d'assurance car ces productions sont davantage localisées dans les zones à risque¹⁰⁵.

Les financements participatifs et les levées de fonds privés¹⁰⁶ sont minoritaires¹⁰⁷ mais croissants. Une majorité de ces types de financements privés est fléchée vers des projets agroécologiques ou environnementaux. Ils prennent la forme d'appels aux dons des citoyens, d'emprunts rémunérés ou encore d'investissements extérieurs. Ces nouveaux mécanismes font intervenir des acteurs extérieurs à la sphère financière classique (organisations de la société civile, associations, etc.). Ils peuvent avoir un effet de levier potentiellement important sur le développement de pratiques agricoles plus économes en intrants, par exemple en permettant l'accès aux financements pour des agriculteurs et agricultrices ayant plus de difficultés à s'installer du fait de leur modèle agricole non conventionnel (notamment du fait des critères des banques et des garanties nécessaires pour obtenir des prêts, mais aussi pour avoir accès au foncier agricole dans certains cas).

Financements privés aux autres acteurs de l'alimentation

L'analyse des financements privés aux autres acteurs de l'alimentation (coopératives, négociants, industries agroalimentaires) est plus difficile et limitée en raison du manque d'informations publiques disponibles. Ces financements sont de deux ordres :

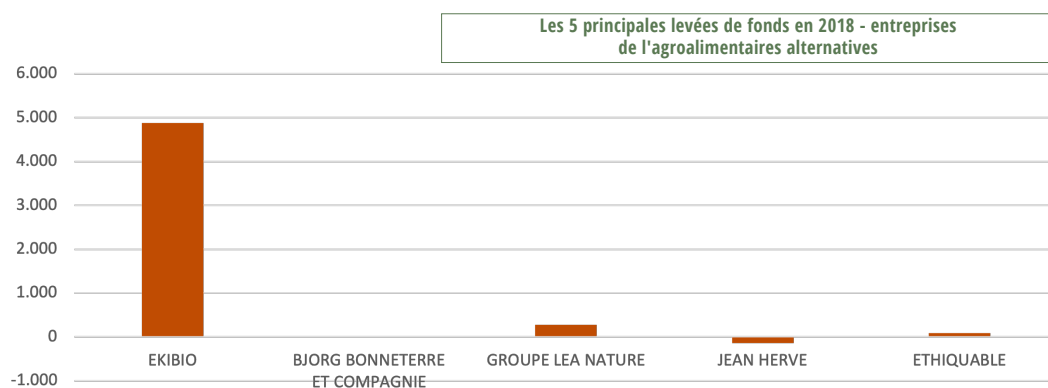
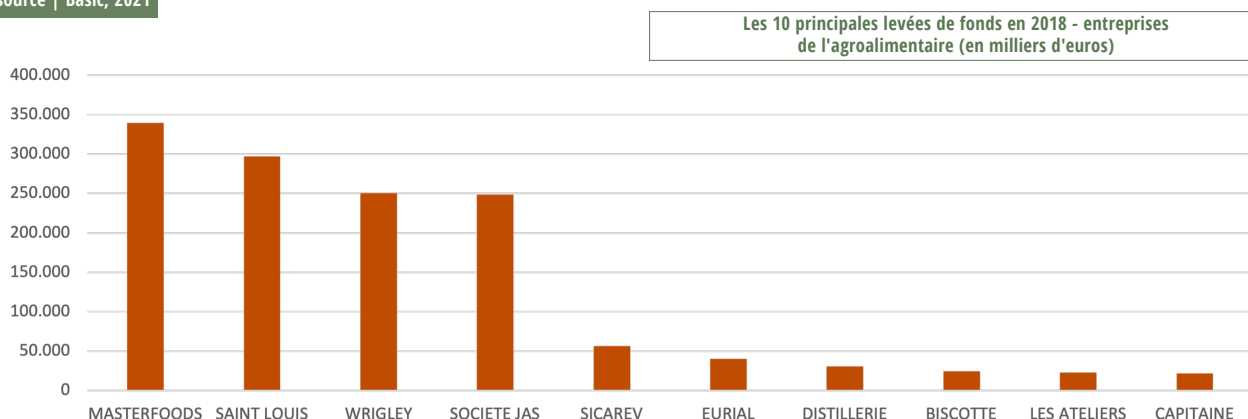
- Les emprunts : en 2018, 5 milliards d'euros de nouveaux prêts et 59 milliards d'euros d'encours de prêts).
- Les levées de fonds : 2,6 milliards d'euros¹⁰⁸ de nouvelles levées de fonds réalisées par les industries agroalimentaires).

Les financements privés sont en majorité captés par les acteurs "conventionnels" de l'alimentation :

- **C'est le cas des emprunts bancaires :** en 2017 et 2018, 85 % des emprunts bancaires par les industries agroalimentaires sont majoritairement contractés par les grandes entreprises¹⁰⁹ et entreprises de taille intermédiaire¹¹⁰. Or, la majorité du chiffre d'affaires des grandes entreprises est associée à des produits issus de matières agricoles conventionnelles¹¹¹, utilisatrices de pesticides. La majorité des ventes de produits bio par exemple, est réalisée par des entreprises de petite ou de moyenne taille spécialisée dans ces produits¹¹².
- **C'est le cas des levées de fonds :** les levées de fonds aux entreprises spécialisées dans le bio ou les produits agroécologiques représentent une part infime de celles réalisées par les entreprises agroalimentaires du secteur conventionnel. Par exemple, en 2018 la principale levée de fonds des entreprises spécialisées en bio (Ekibio) ne représente qu'environ 5 millions d'euros, soit un peu plus de 1 % de la levée de fonds la plus importante des entreprises "conventionnelles".

PRINCIPALES LEVÉES DE FONDS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN 2018 (EN MILLIERS D'EUROS)

source | Basic, 2021



Cette captation des financements privés par des grandes entreprises dont les produits sont surtout conventionnels s'explique à la fois par des besoins de financements plus élevés (en lien avec la taille des entreprises) mais aussi par les stratégies des actionnaires qui privilégient les entreprises historiques, de taille importante, qui ont fait leurs preuves en termes de rentabilité sur le moyen-long terme.

Or, ces entreprises, de par leur taille, représentent des débouchés majeurs pour certaines filières, avec un fort pouvoir d'influence des pratiques des maillons en amont, en particulier concernant :

- les choix techniques des agriculteurs et agricultrices ;
- les ventes de pesticides.

Ces entreprises pourraient avoir un effet de levier déterminant sur les changements de systèmes agricoles si elles augmentaient significativement leurs ventes de produits bio et agroécologiques locaux. D'autant que ces ventes ne représentent encore aujourd'hui qu'une part très minoritaire de leurs activités.



Les leçons

L'étude réalisée par la FNH met en évidence trois enseignements majeurs qui doivent nourrir des propositions de transformation des politiques publiques :

1.

L'augmentation de l'utilisation des pesticides est tirée par une frange minoritaire croissante d'agriculteurs et d'agricultrices qui en utilise toujours plus. Le groupe des exploitations agricoles les plus utilisatrices de pesticides (9 % des fermes) a augmenté sa consommation de pesticides de 55 % en 10 ans. C'est dû majoritairement à la croissance de ce groupe (+24 % d'exploitations agricoles) et l'agrandissement des exploitations agricoles (et +69 % de surface agricole en 10 ans). En vis-à-vis, le groupe des exploitations les moins utilisatrices de pesticides est également en croissance, mais une croissance beaucoup plus faible (+11 % de surface agricole en 10 ans). Entre les deux, le groupe d'agriculteurs majoritaire est en perte de vitesse (-14 % d'exploitations et -6 % de surface agricole en 10 ans). Cette dynamique fait écho à la dualisation de l'agriculture française.

2.

Des financements publics trop faibles et inefficaces pour accompagner la réduction de l'usage des pesticides. Ils sont en décalage par rapport à la demande sociétale de plus en plus forte sur les produits issus de modes de production ayant peu ou pas recours aux pesticides¹³. Les financements publics ne sont ni bien ciblés, ni suffisants pour donner les moyens aux exploitations agricoles de changer sans compromettre leur santé économique. Sur 23,2 milliards de financements publics annuels aux acteurs de l'alimentation, 11 % de ces financements ont pour intention de réduire l'usage des pesticides et parmi eux, seulement 1 % le fait vraiment ! Cela représente en moyenne 220 millions d'euros par an pendant 10 ans. Le financement du plan Ecophyto ne représente que 0,3 % des financements publics annuels au secteur agricole et alimentaire. C'est une goutte d'eau dans un océan de financements. Le plan Ecophyto n'a en outre aucune emprise sur les leviers majeurs de réduction de l'utilisation des pesticides que sont les financements publics et privés. Ainsi la PAC par exemple, qui représente 47 % de l'ensemble des financements publics est un sujet quasi absent du plan¹⁴. Non seulement les pouvoirs publics n'accompagnent pas les exploitations agricoles les moins utilisatrices de pesticides à être plus nombreuses mais leurs immobilismes conduisent le groupe des plus utilisateurs à tirer les chiffres sur l'usage global des pesticides vers le haut.

de l'enquête

3.

Les financements nationaux sont majoritaires : les politiques publiques agricoles et alimentaires françaises ont des marges de manœuvre. Si la PAC reste un outil central, elle représente 47 % des financements publics. Les outils nationaux sont également mobilisables : 53 % des financements sont des financements nationaux et même jusqu'à 60 % si l'on considère les cofinancements nationaux de la PAC. Les politiques nationales pourraient faire beaucoup pour accompagner la croissance (en nombre d'exploitations et en surface agricole) du plus grand nombre, c'est-à-dire du groupe des exploitations agricoles moyennement et peu utilisatrices de pesticides.

4.

Les financements privés maintiennent le *statu quo*. Ils pèsent à peu près autant que les financements publics, essentiellement sous forme de prêts. Les financements issus des banques suivent davantage les signaux de marché et notamment des acteurs économiques de l'aval des filières (consommateurs, distributeurs). Les financements issus des coopératives agricoles pâtissent de l'inertie d'un modèle économique historiquement basé sur la vente d'intrants. Ainsi, les exploitations les plus utilisatrices de pesticides ont davantage recours aux prêts (1,6 fois plus d'emprunts totaux que les exploitations les moins intensives en pesticides¹¹⁵). De même, 85 % des emprunts bancaires ont été contractés par des industries agroalimentaires de grande taille¹¹⁶ et de taille intermédiaire¹¹⁷. Or, la majorité du chiffre d'affaires de ces entreprises est associée à des produits issus de matières agricoles conventionnelles¹¹⁸, utilisatrices de pesticides.

5.

Le poids de l'échec du plan Ecophyto est trop souvent mis sur les épaules des agriculteurs alors que la responsabilité incombe également aux pouvoirs publics et à l'ensemble des acteurs agricoles et alimentaires.

6.

Le climat socio-économique en place tend à tirer un nombre croissant d'exploitations agricoles vers une utilisation accrue des pesticides. Dans un contexte économique difficile pour les agriculteurs et les agricultrices, les objectifs de réduction des pesticides sont vécus, non pas comme une perspective de faire évoluer son modèle, mais comme des contraintes supplémentaires. Il y a fort à penser que si aucune politique de soutien n'est mise en place rapidement, la croissance continuera de se faire du côté des systèmes agricoles les plus utilisateurs de pesticides comme c'est le cas actuellement. La période actuelle est donc particulièrement charnière.



feuille de route

*10 ans pour réconcilier
agriculture, biodiversité
et économie*

UN NOUVEAU CONTRAT EST POSSIBLE

Actuellement le dialogue n'est pas au beau fixe entre la société, les pouvoirs publics et les agriculteurs et agricultrices. Le débat public se détourne des vrais enjeux structurant pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation française : la perte de biodiversité et des agriculteurs et agricultrices sans cesse sous pression économique, la mise en danger de notre santé, le dérèglement climatique.

Il s'agit d'arrêter de se montrer du doigt, de se renvoyer la balle de la responsabilité et de souffler sur les braises. L'heure est à reconnaître ensemble la gravité et l'urgence de la situation et à se mettre autour de la table pour débattre et acter une vision commune du modèle agricole et alimentaire vers lequel tendre et une feuille de route associée. Cette vision devra répondre aux objectifs suivants :

- **Des agriculteurs et agricultrices nombreux vivant dignement de leur travail.**
- **Des modes de production renouvelés, reposant sur le fonctionnement des agroécosystèmes afin de préserver les grands équilibres écologiques, de s'adapter au dérèglement climatique, tout en le freinant.**

- **Une souveraineté alimentaire assurant un accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous, en veillant à une meilleure répartition de la valeur dans les filières et ce, en les territorialisant.**
- **Un système agricole et alimentaire qui contribue nettement à l'atteinte des objectifs de santé publique.**

Les résultats de la consultation publique sur la PAC de la Commission nationale du débat public¹¹⁹ parus en janvier 2021 sont édifiants. Loin de s'opposer aux agricultrices et agriculteurs, les citoyens reconnaissent leur rôle essentiel et veulent un modèle plus juste pour ceux qui les nourrissent. Les citoyens proposent de rémunérer les services environnementaux que les agriculteurs rendent, de financer la souveraineté alimentaire et de penser dès aujourd'hui et de manière conjointe la transmission des exploitations et les installations.

Le succès des plans d'action suédois de réduction des pesticides

Les clefs du succès de la réduction des pesticides en Suède qui a réussi à réduire de 23 % les ventes de pesticides depuis 2011 sont : l'intégration de l'ensemble des parties prenantes¹²⁰, et la réappropriation et le financement par la population¹²¹. Depuis 2014, les industriels, les agriculteurs et agricultrices ainsi que la population ont la possibilité de soumettre des idées et de réagir sur la conception du plan¹²². Le financement et la réappropriation du plan par la population sont très importants en Suède. En témoigne le fait que de nombreux agriculteurs et agricultrices, mais également les citoyens, participent à des programmes volontaires de protection de l'environnement¹²³, notamment via le programme d'audit écologique qui concernait 70 % des terres agricoles en 2008. Des formations pour une utilisation durable des pesticides ont été également mises en place dès les années 1990, favorisant ainsi la prise de conscience des enjeux environnementaux.

UNE TRANSFORMATION PROFONDE EN LIGNE DE MIRE

On l'a vu : penser les politiques publiques comme des pansements qui viennent masquer une défaillance ou corriger à la marge des modèles agricoles qui impactent la société ne fonctionne pas. Ni en termes écologique, ni en termes de maintien de l'emploi, ni en termes d'usage d'argent public. La plupart des outils visant à répondre aux objectifs du plan Ecophyto ou encore promus dans la PAC sont extrêmement minoritaires et ont pour unique objectif d'améliorer les pratiques agricoles. Cette vision permet ainsi de donner tout son poids à l'agriculture conventionnelle... tout en corrigeant à la marge ses impacts. Conséquence : échec du plan Ecophyto ou de la PAC sur les aspects environnementaux et le gaspillage d'argent public de surcroît .

Sur la sortie de la dépendance aux pesticides, **il est nécessaire dorénavant que le cap soit clair, pour les agriculteurs comme pour la société, et les outils adaptés et ambitieux.** Les avantages sont ainsi de rassurer l'ensemble des acteurs éco-

nomiques qui cherchent une visibilité pour leur activité et de proposer un panel cohérent d'outils et de financements.

Sortir de la spirale de la dépendance aux pesticides, c'est envisager une **transformation de l'ensemble du système agricole et alimentaire, c'est-à-dire portée sur toute la ferme et au regard des filières¹²⁴, du territoire... et du reste du monde.** C'est bien une **vision agroécologique d'ensemble dont nous avons besoin, qui permette de repenser la manière dont on produit, dont on consomme.** Pourquoi ? car l'agriculture et l'alimentation sont deux systèmes économiques interdépendants reposant sur une myriade d'acteurs : coopératives agricoles, industriels, agriculteurs, distributeurs, consommateurs-citoyens. Mettre en place un système de production agricole reposant sur l'agroécologie implique que les débouchés économiques existent pour les produits. Cela implique également des citoyens et consommateurs capables et désireux de les acheter.

L'agroécologie est une trajectoire d'innovations des systèmes agricoles visant à aménager durablement les écosystèmes agricoles en vue d'atteindre une alimentation durable. Elle repose sur la valorisation de la diversité à tous les échelons, du génome jusqu'au territoire¹²⁵. L'approche agroécologique¹²⁶ demande ainsi d'aborder plusieurs dimensions simultanément :

- **Les dimensions du système agricole et alimentaire :** la diversification des productions et des activités économiques, la diversification des savoirs et des expériences entre acteurs, la gestion de la fertilité, les productions végétales et animales, l'usage des terres, le régime alimentaire des citoyens, les enjeux de santé, de sécurité et de souveraineté alimentaire, d'accès à l'alimentation de biodiversité et de dérèglement climatique.
- **Les dimensions agronomiques :**
 - Diversifier sa production au sein d'une même parcelle¹²⁷ ou à échelle pluriannuelle.
 - Favoriser la biodiversité génétique des plantes cultivées¹²⁸.
 - Appréhender des stratégies d'aménagement et de gestion de l'espace¹²⁹, développer significativement les infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares, habitats pierreux favorables aux insectes) et des prairies.
 - Valoriser les ressources et potentialités agroécologiques locales.
 - Valoriser au mieux la vie biologique des sols.
 - Faire le choix de la diversification des cultures, des systèmes de cultures et d'assolements¹³⁰.

L'agriculture biologique, les systèmes de polyculture-élevage font partie de ce "champ des possibles" au sein des agricultures qui relèvent de l'agroécologie.

Selon Olivier De Schutter¹³¹ "l'agroécologie est une alternative viable au modèle agricole industriel dominant et constitue une solution aux problèmes de pauvreté rurale, de malnutrition, de changements climatiques et de perte de la biodiversité".

Cela implique une Politique Agricole Commune dont les deux piliers de financements ne s'opposent plus, la fin d'aides qui alimentent la course à l'agrandissement, des moyens à la hauteur des objectifs, etc. Cela implique une cohérence des politiques publiques.

POURQUOI LES CORRECTIONS À LA MARGE NE FONCTIONNENT PAS ?

Face aux enjeux de réduction des pesticides, la réponse dominante des pouvoirs publics n'est actuellement pas une approche de transformation du système agricole et alimentaire. L'approche dominante est plutôt la promotion d'une somme de pratiques d'optimisation ou de substitution sans cohérence et appliquée souvent uniquement au niveau de la parcelle agricole ou de la plante cultivée. Pourtant l'INRA rappelle qu'avec des changements de pratiques agricoles substantiels, la réduction envisageable du recours aux pesticides est "seulement" de 30 %. Loin des objectifs fixés. L'Institut de recherche explique que réduire les pesticides de moitié implique des changements profonds et majeurs des systèmes agricoles¹³².

C'est l'erreur majeure des politiques publiques de ces dernières années qui tentent de corriger sans transformer et qui noient l'agriculture dans des signaux contraires : optimiser l'utilisation des pesticides ou opérer un changement profond des systèmes agricoles ?

La logique d'optimisation a pour but d'éviter les gaspillages liés à de mauvaises pratiques¹³³. Si cette logique est pensée pour optimiser l'usage de l'eau et des intrants, ce qui pourrait partir d'une bonne intention, ils prolongent en fait la logique de l'agriculture dite « conventionnelle », qui cherche à modifier à la marge plutôt qu'à rétablir des équilibres naturels à plus grande échelle¹³⁴. Pour cela par exemple, les outils d'accompagnements mis à disposition par les pouvoirs publics se tournent de plus en plus sur l'intégration des technologies de l'information et de la communica-

tion¹³⁵ et sur des solutions techniques partielles. Ces solutions techniques et technologiques, souvent regroupées sous l'appellation d'agriculture de précision, conduisent à poursuivre les dynamiques d'agrandissement, de concentration et de spécialisation des exploitations, dont on constate qu'elles sont une cause majeure de la dégradation de la biodiversité et des paysages agricoles¹³⁶. La caractéristique centrale de ces outils est le fait qu'ils reposent sur une recherche d'optimisation agronomique à l'échelle de la plante cultivée. Une

telle approche peut entraîner des effets sociaux et économiques négatifs sur les agriculteurs et agricultrices en favorisant notamment un surendettement lié aux investissements importants, une augmentation de la consommation¹³⁷ énergétique liée aux technologies énergivores. Un article paru en mars 2020 dans la *Global Food Security* revue, basé sur une analyse de la littérature, insiste sur la nécessité de mieux évaluer les risques de ces approches d'optimisation¹³⁸.

AGROÉCOLOGIE, SYNONYME DE MODERNITÉ ET DE SOLIDITÉ ÉCONOMIQUE

Face au triple enjeu biodiversité-santé-économie, il est primordial de réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2025 comme le prévoit le plan Eco-phyto 2+ jusqu'à s'en passer, tout en le conciliant avec l'amélioration du bien-être des agriculteurs et le renouvellement des générations.

L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)¹³⁹ a posé les bases d'une vision commune au niveau européen particulièrement prometteuse : **un renouveau des systèmes agricoles et alimentaires reposant pleinement sur l'agroécologie**. Ce projet mise sur l'abandon des pesticides de synthèse et le redéploiement des prairies et d'infrastructures paysagères en Europe d'ici 2050. Selon le scénario de l'IDDRI, il est possible de nourrir sainement 350 millions d'européens tout en préservant une capacité d'exportation, en reconquérant la biodiversité et en conservant les ressources naturelles, et ce, malgré une baisse de production par rapport à la situation actuelle¹⁴⁰. Les conditions d'un tel scénario sont l'abandon des importations de protéines végétales et l'adoption d'un régime alimentaire plus sain, basé sur les recommandations nutritionnelles en vigueur¹⁴¹. Le scénario marque une rupture par rapport à ce que nous produisons et mangeons aujourd'hui néanmoins, cette transformation n'est pas plus importante que celle qui a eu lieu entre l'après-guerre et aujourd'hui¹⁴².

Le renouveau du système agricole et alimentaire répondant aux principes de l'agroécologie est gagnant du point de vue de la biodiversité, des agriculteurs et des citoyens, car :

- **Le retour de la diversification à toutes les échelles** est le socle d'un retour de la biodiversité. Selon une étude scientifique parue en novembre 2020¹⁴³, la diversification améliore la biodiversité, la pollinisation, le contrôle des maladies, le cycle des nutriments, la fertilité du sol, etc. sans compromettre le rendement des récoltes.
- **Le potentiel économique des exploitations agricoles économes en pesticides est intéressant**. Selon France Stratégie, les exploitations agroécologiques présentent en général des résultats économiques pour les agriculteurs à moyen terme supérieurs à ceux d'exploitations dites "conventionnelles". C'est particulièrement le cas des exploitations en agriculture biologique (AB) au terme de leur transition grâce à la réduction des charges liées à l'achat et à l'utilisation d'engrais et pesticides de synthèse, ainsi qu'aux prix de commercialisation des produits bio. À la meilleure rentabilité finale de l'AB s'ajoute une meilleure stabilité du résultat d'exploitation¹⁴⁴. Selon un sondage récent, une majorité des agriculteurs en agriculture biologique voit pour avantage à la certification bio, la pérennisation de manière durable de leur ferme¹⁴⁵.

■ **C'est un frein à la disparition des emplois.**

Les exploitations biologiques par exemple, emploient davantage de main-d'œuvre à l'hectare que l'agriculture conventionnelle, supérieur de 59 % par rapport au secteur conventionnel¹⁴⁶. Cela est dû à deux mécanismes : le remplacement des pesticides par des pratiques plus intensives en travail et le fort engagement des fermes biologiques dans des démarches de commercialisation en circuits courts et de diversification¹⁴⁷.

■ **C'est une réponse aux enjeux climatiques.**

Le scénario proposé par l'IDDRI offre un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à l'agriculture entre 36 % et 40 % par rapport à 2010. En matière d'adaptation au

changement climatique, la diversification des productions et des paysages agricoles constitue un autre atout important¹⁴⁸.

■ **C'est une réponse aux enjeux sanitaires.**

Selon des études récentes, les consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique ont moins de risques d'être victimes de cancer et de diabète. Le risque de cancer est inférieur de 25 % chez les plus forts consommateurs de produits issus d'agriculture biologique¹⁴⁹. Selon des données issues de la cohorte NutriNet en novembre 2020, le risque de diabète de type 2 est réduit de 35 % chez les plus gros consommateurs de produits issus de l'agriculture bio¹⁵⁰.



ACCOMPAGNER CHACUNE ET CHACUN ET CRÉER DES VOCATIONS

DONNER ET SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

Nous atteindrons l'objectif d'une agriculture réconciliée avec la biodiversité si, et seulement si, une vision de long terme est posée et si les soutiens publics et les financements privés sont mis en cohérence. Les objectifs affichés ne sont pas des totems, ils doivent être une locomotive et se décliner dans toutes les politiques publiques.

Les politiques publiques des 10 prochaines années doivent donc fournir des outils économiques d'accompagnement aux changements de systèmes agricoles et alimentaires, rémunérer les systèmes vertueux et soutenir la prise de risque des agriculteurs et de leurs collectifs.

Accompagnement ?

Le terme « accompagnement » désigne ici le soutien aux changements de pratiques et, plus largement, de système agricole et alimentaire. L'accompagnement est central car il répond à une nécessité commune, celle de penser la complexité des situations auxquelles les pratiques professionnelles doivent faire face¹⁵¹.

Accompagnement pour qui ?

Pour le plus grand nombre et en priorité pour les exploitations agricoles les moins intensives en pesticides (représentant 34 % des exploitations agricoles) et les exploitations moyennement intensives en pesticides qui sont à la croisée des chemins (représentant 57 % des exploitations agricoles) et qui risquent d'intensifier leur usage de pesticides dans un contexte économique et climatique difficile. A ce jour, ce grand ensemble représente 79 % de l'usage des pesticides et 91 % des exploitations agricoles. Cet ensemble est prioritaire car nous constatons une dynamique de croissance faible, voire même une perte de vitesse, du nombre de ces exploitations et de leur surface au profit des plus utilisatrices de pesticides.

Pour cela, les **soutiens publics doivent accompagner les agriculteurs et agricultrices, et responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'alimentation**. Cela passe par la mise en place d'outils économiques incitatifs adaptés aux territoires. Cela doit être par exemple le cas de la prochaine PAC (2023-2027), notamment sa déclinaison nationale définie dans un plan stratégique intitulé "plan stratégique national".

Si les soutiens publics et privés sont primordiaux, ils doivent également être corrélés à des politiques publiques normatives et de structuration des marchés nationaux et internationaux. Car nous ne pouvons pas d'un côté, mettre en place des mesures pour la réduction de l'usage des pesticides, et de l'autre encourager des pratiques et un contexte économique perpétuant un système grandement dépendant des pesticides. La dérégulation systématique du marché agricole européen, la mise en concurrence des agriculteurs au sein de l'UE et hors UE par des produits impor-

tés ne respectant pas les mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales, entraînent notre système agricole et alimentaire dans une course au rendement délétère et dans la concurrence déloyale. Il n'y a pas d'instrument unique qui, seul, permettrait de garantir une baisse de l'utilisation des pesticides¹⁵² qu'il soit fiscal¹⁵³ ou autre. Au Danemark, par exemple, la cohérence des plans d'action nationaux de réduction de l'utilisation de

pesticides avec les autres politiques agricoles et alimentaires ont été la clé pour atteindre les objectifs fixés¹⁵⁴.

Aussi, la Fondation Nicolas Hulot ne prétend pas donner une liste de solutions exhaustives. Nonobstant, elle dresse les actions à mener en priorité dans les 5 prochaines années.

SÉCURISER LE CHANGEMENT ET VALORISER

Une PAC enfin cohérente entre ses deux piliers

La PAC représente 47 % des financements publics accordés aux acteurs de l'alimentation en France, soit environ 9 milliards d'euros par an. Elle est un levier prépondérant pour accélérer le changement des systèmes agricoles et alimentaires.

Actuellement, seule une infime partie du budget contribue de manière avérée à la réduction de l'usage des pesticides via les aides à l'agriculture biologique et certaines MAEC. Cela représente 2 % du budget de la PAC actuelle. Largement insuffisant. D'ailleurs la Cour des comptes rappelle l'intérêt pour l'État, de rechercher, dans la négociation de la politique agricole commune (PAC), une méthode d'allocation des aides orientant davantage les modes d'exploitation vers la performance environnementale en vue d'une réduction effective de 50 % de l'usage des pesticides, d'une moindre dépendance aux pesticides de synthèse et de l'essor de l'agriculture biologique¹⁵⁵. De même, la Commission Européenne demande à la France que son PSN contribue au Pacte Vert en renforçant les efforts de réduction des quantités de pesticides utilisées¹⁵⁶.

En bref, **la PAC doit s'armer d'outils qui permettent d'engager un maximum d'agriculteurs, peu importe le niveau initial de leur démarche, pour les amener progressivement vers une transformation agroécologique ambitieuse de leur système.** Ces mesures simples et efficaces

doivent les accompagner et les rassurer tout au long de ces changements. **De même, la PAC doit rémunérer les systèmes vertueux en place.** La rémunération du maintien ou de la conversion à des systèmes vertueux pour l'environnement peut se faire par trois mesures prépondérantes qui ont un impact positif sur la réduction des usages de pesticides: les financements au maintien en agriculture biologique, les financements à la conversion en agriculture biologique et certaines mesures agroenvironnementales et climatiques. Toutefois, **ces financements doivent reposer sur la valorisation du travail plus que sur l'accumulation du capital ou l'agrandissement. Il faut donc que le montant total de ces financements sur une exploitation soit plafonné en tenant compte des actifs sur les fermes.**

UN NÉCESSAIRE RÉÉQUILIBRAGE DE LA PAC POUR RALLIER AGRICULTURE, ÉCONOMIE ET BIODIVERSITÉ



Le 1^{er} pilier, pour rémunérer de manière ambitieuse les systèmes relevant de l'agroécologie dont l'agriculture biologique existants, devra :

- **Consacrer 40 % de son budget à l'éco-régime** en lieu et place de l'actuel Paiement Vert.
- **Dédier l'éco-régime à des paiements aux agriculteurs pour les services environnementaux.** Ces Paiements pour Services Environnementaux (PSE) favorisent des approches "systèmes" et des démarches collectives¹⁸²:
 - **2 milliards d'euros¹⁸³ entre 2023 et 2027 aux PSE "Système Bio"¹⁸⁴.** Cela permettra de rémunérer le maintien en agriculture biologique des agriculteurs et agricultrices d'aujourd'hui (occupant 7,5 % de la SAU) et de demain (occupant 20 % en 2027 puis 25 % en 2030 selon les objectifs fixés).
 - **Mise en place d'autres PSE tels que les PSE "Infrastructures Agroécologiques"¹⁸⁵⁻¹⁸⁶** afin de rémunérer le maintien par les agriculteurs des habitats pour la biodiversité, composante indispensable des systèmes agricoles bas intrants. Ce paiement est progressif selon la part d'IAE par rapport à la surface agricole utile en incluant dans le calcul une manière de valoriser la surface totale en IAE. L'usage des pesticides sur les IAE est interdit.

Le 2^d pilier, pour accompagner la transformation des systèmes agricoles et alimentaires pour réduire l'usage des pesticides, devra :

- **Voir son budget global rehaussé progressivement** afin d'assurer une rémunération des conversions pour un maximum d'agriculteurs et collectifs d'agriculteurs.
- **2,6 milliards d'euros entre 2023 et 2027 aux aides à la conversion à l'agriculture biologique (CAB),** pour rémunérer la conversion en agriculture biologique de 420 000 agriculteurs¹⁸⁷ en plus tous les ans.
- **Ne préserver que quelques MAEC systèmes, renforcer leurs ambitions et leur financement :** afin de rémunérer annuellement la conversion vers des systèmes agroécologiques. Les MAEC préservés devront s'appliquer à l'ensemble du système de production et reposer par exemple sur des cahiers des charges relatifs aux systèmes de production (grandes cultures, viticulture, arboriculture, etc.) autour de l'ensemble des principes d'actions pour accompagner la transition agroécologique: réduction de l'usage des pesticides, augmentation de la diversité cultivée, allongement des rotations, pas d'utilisation de substances actives préoccupantes, etc.
- **Renforcer la portée et l'ambition des MAEC localisées** pour rémunérer le maintien d'un usage restreint ou absent de pesticides et la rémunération liée à un impératif de protection de la biodiversité sur un territoire particulier (zone Natura 2000).
- **Prévoir que ces outils d'accompagnement soient des rémunérations sur plusieurs années¹⁸⁸** via une contractualisation pour assurer une transition qui s'inscrit nécessairement dans le temps long. Cette contractualisation s'accompagnera d'une progressivité des exigences pour faciliter les transitions.

Une fiscalité qui accompagne la transformation des systèmes agricoles et alimentaires

La fiscalité est un instrument de soutien public aux acteurs de l'alimentation en France de plus en plus installé¹⁵⁷ mais qui, tel que construit aujourd'hui, alimente plutôt le *statu quo* en termes d'usage des pesticides en France. Les mécanismes d'allègements fiscaux l'illustrent bien.

Bien pensée, la fiscalité est pourtant un outil majeur de transition : il est temps de la revoir pour construire une fiscalité encadrée et incitative, afin qu'elle fixe une trajectoire favorable à la réduction des pesticides. Pour cela, **l'instauration d'un système de bonus-malus¹⁵⁸ ambitieux, en France et au niveau européen permettrait de donner un signal aux acteurs économiques¹⁵⁹ mais aussi de dégager des recettes (grâce à un bonus) permettant d'accélérer encore l'accompagnement des agriculteurs et des acteurs clefs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.**

Ainsi le bonus pourrait être dédié :

■ Aux agriculteurs et aux groupes d'agriculteurs pour notamment :

- la conversion vers des systèmes agroécologiques ;
- la conversion à l'agriculture biologique ;
- l'installation et la transmission en agroécologie et agriculture biologique ;
- le rehaussement des crédits d'impôts pour les agriculteurs en agriculture biologique et en conversion.

■ **Aux acteurs clefs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires** pour le financement de projets de mise en place de systèmes de production et de filières locales durables qui permettent d'assurer les débouchés économiques aux systèmes relevant de l'agroécologie installés et en conversion. Ces projets pourraient prétendre au bonus uniquement s'ils émanent des Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires (PATes)¹⁶⁰ et/ou s'ils sont portés par des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR)¹⁶¹, GAEC, Agences de l'eau et groupements d'agriculture biologique. Ces projets de structuration de filières locales durables peuvent se traduire en :

- Contrats agroécologiques élaborés collectivement et passés entre les parties prenantes des PATes et des agriculteurs et/ou groupes d'agriculteurs.rice.s. Ils engagent les agriculteurs à fournir des biens publics locaux de qualité (eau, air etc.) par la conversion ou le maintien à l'agroécologie (dont à la bio) en échange de l'assurance de débouchés pour leurs produits au sein, par exemple, de la restauration collective publique ;
- Projets d'installation d'infrastructures mutualisées nécessaires à la structuration des filières et de développement de réseaux de distribution ;
- Projet d'accompagnement à la diversification des productions et des débouchés.

Une partie du bonus pourrait également financer les agences de l'eau et le plan ecophyto pour qu'ils puissent poursuivre leurs missions avec un budget égal ou supérieur. Ce bonus ne devra pas mettre en péril le budget existant pour la prise en charge des préjudices causés par les pesticides comme par exemple le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

“Et du côté des normes ?”

Mettre fin à une concurrence déloyale à l'origine d'une moins disance environnementale.

Les agriculteurs pourront s'assurer un avenir économique si, et seulement si, la concurrence internationale sur les débouchés ne s'avère pas déloyale. En effet, les normes environnementales et sanitaires nécessaires pour protéger la biodiversité, les ressources et la santé humaine, ne permettent pas de rester dans la course mondiale aux bas prix face à l'importation de denrées agricoles produites selon des pratiques ou avec des substances interdites dans l'Union européenne. Pour mettre fin à cette concurrence déloyale, un règlement européen doit permettre d'appliquer aux produits importés les mêmes standards de production sanitaires et environnementaux que ceux de l'UE, y compris sur l'usage des pesticides, soit des mesures miroirs. Concernant les pesticides, cela entraîne nécessairement la suppression de la possibilité d'octroyer des exceptions aux interdictions de molécules décidées par l'Union européenne. C'est une préalable si l'on veut enfin permettre une rémunération des services systémiques par le prix de vente des produits agricoles et alimentaires. C'est une prémisse absolue si l'on veut enfin permettre une rémunération des services systémiques par le prix de vente des produits agricoles et alimentaires.

RÉUSSIR 100 % DES TRANSMISSIONS ET INSTALLATIONS EN AGROÉCOLOGIE EN 10 ANS

Susciter des vocations

Le départ à la retraite d'un agriculteur sur deux en France dans 10 ans et le nécessaire renouvellement des générations sont deux défis majeurs pour l'agriculture. En Europe, seuls 5 % des agriculteurs ont moins de 35 ans, 8,5 % en France selon la Commission européenne. Le défi est de taille et la dynamique n'est pas à la hauteur : les nouvelles installations ne compensent qu'environ 2/3 des quelque 20 000 cessations d'activité par an¹⁶². Le secteur doit donc répondre à deux enjeux : susciter des vocations et que ces vocations soient tournées vers l'agroécologie. Si, selon une étude réalisée par le Réseau Rural Français, les 2/3 des futurs installés hors cadre familial souhaiteraient le faire en agriculture biologique¹⁶³, il est nécessaire d'accélérer et de proposer des outils et des moyens pour l'installation comme pour la transmission.

Dans tous les cas, **les pouvoirs publics doivent se mobiliser pour susciter les vocations et donner envie aux jeunes et aux moins de jeunes de se tourner vers l'agriculture par des campagnes d'information par exemple. Enfin, susciter les vocations, c'est aussi et surtout donner les outils et les moyens de vivre décemment de son métier à l'avenir.**

Avantages immédiats à celle ou celui qui s'installe en agroécologie

L'appétence des installés hors cadre familial en systèmes agroécologiques est une bonne nouvelle mais la dynamique doit être renforcée pour que les installations soient un moteur de la transition. Il s'agit donc de soutenir les installations sur les systèmes agroécologiques.

Il serait crucial de **transformer dans la PAC, la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) proposée dans la PAC en une Dotation Nouvel Installé (DNI), avec une aide largement bonifiée pour les installations en agroécologie (dont en agriculture biologique) sans critères d'âge**¹⁶⁴. A compter de 2030, ne seraient éligibles à cette dotation, que les nouveaux installés en agroécologie (dont en agriculture biologique).

Avantages immédiats et sécurité à celle et celui qui transmet vers l'agroécologie

La transmission des exploitations - capital essentiel voire unique pour une agricultrice ou un agriculteur en fin d'activité - est tout autant un sujet que l'installation pour booster la transition agroécologique. Elle doit être accompagnée.

Il pourrait être possible d'imaginer de faire **une bonification - par le biais de financements additionnels issus de la fiscalité sur les pesticides et en complémentarité à l'intégration d'un parcours d'accompagnement - à la transmission vers un ou des systèmes agroécologiques ou encore des aides au parrainage**¹⁶⁵. Le rôle des collectivités territoriales, des acteurs des filières et des groupes de développement est essentiel pour qu'à terme tout départ à la retraite, puisse se concrétiser en reprise d'activité, tournée vers des fermes relevant de l'agroécologie ou de l'AB.

"Et du côté des normes ?"

Pour une grande loi foncière pour faciliter l'installation des agriculteurs et des collectifs d'agriculteurs en agroécologie et la transmission des exploitations agricoles grâce à une loi sur le foncier en 2021. Elle devra fixer les priorités d'utilisation des terres (surtout les installations agricoles à vocation alimentaire) et garantir une protection des ressources naturelles.

MISER SUR LE COLLECTIF, L'EXPÉRIMENTATION ET LES TERRITOIRES

Une transition qui s'appuie sur le collectif et l'expérimentation

Recourir et promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires qui relèvent de l'agroécologie, **c'est faire le pari de l'agriculture de groupe**. Les initiatives collectives d'agriculteurs et d'acteurs permettent plusieurs choses à la fois¹⁶⁶ :

- d'établir une vision des enjeux territoriaux et sociétaux dans lesquels ils évoluent, et de préciser l'horizon à atteindre pour y répondre ;
- de tisser des liens entre les acteurs du territoire et ce qui favorise la synergie de leurs actions ;
- de s'appuyer sur les fonctionnalités des écosystèmes ;
- d'engager les actions dans une approche globale et systémique des exploitations autour de plusieurs dimensions : économiques, environnementales, sociales ;
- d'encourager les échanges entre pairs et avec les autres acteurs du territoire ;
- de stimuler la mobilisation de ressources communes, la mutualisation d'infrastructures ;
- de rassurer les individus face aux incertitudes du changement ;
- d'expérimenter de nouveaux systèmes.

Le second pilier de la **PAC pourrait ainsi soutenir des démarches d'accompagnement de collectifs engagés dans l'agroécologie et l'alimentation durable**. Cela comprend le financement du temps d'émergence et d'animation des collectifs afin d'appuyer la démultiplication de démarches de changement, soutenir le montage de nouveaux groupes et aider les collectifs à formuler leurs projets, en complémentarité avec les financements des collectivités territoriales.

L'expérimentation collective est la clé pour trouver de nouvelles voies, dessiner l'agriculture et l'alimentation de demain. C'est la manière la plus fine pour trouver des solutions adaptées aux exploitations agricoles et aux territoires. Elle permet de produire des référentiels et faire monter les compétences techniques, l'intelligence collective. Ces expérimentations passent généralement par un investissement en temps important. Il est important que la société, par les politiques publiques, reconnaisse le **droit à l'expérimentation et l'accompagnement**¹⁶⁷. Plus généralement, il n'y aura pas de transition agroécologique sans développement des collectifs et d'une forme de mutualisation des idées, des outils et des moyens. **Le déploiement de ces expérimentations pourrait se faire par le biais de financements additionnels issus de la fiscalité sur les pesticides (bonus), dédiés aux expérimentations au sein des PATes, inspiré de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018** (article 51), qui a mis en place un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé.

Territoires : des Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires (PATes) comme moteurs de la transition

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont des outils mis en place pour accompagner les projets multi-acteurs. Le plan de relance a par ailleurs alloué 7,5 millions d'euros à leur développement.

Si le cadre est intéressant, l'outil ne permet toutefois pas d'aller au bout de la démarche. C'est pourquoi, il faudrait que soit rendu obligatoire la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial écologique et solidaire (PATes) par intercommunalité¹⁶⁸ ce qui représente la création de 1 254 PATes. Ces PATes auraient pour vocation de devenir de réels outils de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

Pour cela, contrairement aux PAT actuels, les PATes devraient **se doter d'une approche systémique des enjeux écologiques et sociaux et d'objectifs environnementaux ambitieux dont une réduction obligatoire de 50% de l'usage des pesticides d'ici 2025 sur leur territoire.** Les PATes devraient également veiller à atteindre d'autres objectifs tels que :

- L'installation des paysans et une accessibilité équitable au foncier.
- La diversification des productions et des débouchés.
- L'accessibilité de tous à une alimentation choisie, diversifiée et saine.
- La hausse du nombre de circuits courts, de proximité et durables.

Dotés d'une gouvernance multi-acteurs équilibrée, ils pourraient rassembler producteurs, responsables agricoles, distributeurs, consommateurs, restaurateurs, agences de santé et de l'eau, associations de défense de l'environnement et décideurs politiques dans ces projets. Cela permettrait une cohérence du système alimentaire et agricole territorial et une coopération extra-territoriale. **Le déploiement de ces PATes pourrait se faire par le biais de :**

- **De la PAC : 63 millions d'euros de financements annuels pour la mise en place de 1 254 Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires en France**¹⁶⁹. Soit 313,5 millions d'euros en provenance du second pilier de la prochaine PAC (2023-2027).
- **Des financements additionnels issus de la fiscalité sur les pesticides (bonus) dédiés aux projets de structuration de filières locales durables qui permettent d'assurer les débouchés économiques aux systèmes agroécologiques dont biologiques** installés et en conversion et uniquement s'ils émanent des PATS et/ou s'ils sont portés par des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR)¹⁷⁰, GAEC, Agences de l'eau et GAB.

Mise en place d'objectifs et de moyens par les agences de l'eau

Les agences et les offices de l'eau tiennent un rôle clef pour la protection des milieux aquatiques. Compte tenu de cette mission, elles devraient explicitement fixer comme objectif une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides d'ici 2025, notamment sur l'ensemble de leur bassin et pas seulement sur les aires d'alimentation de captage.

Cela pourrait se traduire par a minima un poste par agence ou office, entièrement consacré à la réduction des pollutions diffuses agricoles

et en premier lieu des pesticides, par la promotion de systèmes agricoles et alimentaires relevant de l'agroécologie, dont l'agriculture biologique. Ce poste devra avoir pour mission, entre autres, de coordonner les missions des animateurs financés par l'agence de l'eau sur le sujet, avec des objectifs de résultat clairs en termes de transformation des systèmes et de baisse des pesticides dans les milieux et de coordonner les activités de formation et de sensibilisation. La mise en place de ces postes est estimé à 840 000 euros par an et devrait pouvoir être financé par le budget des agences

L'ŒIL DE L'EXPERT

Jacques Morineau, paysan-chercheur du réseau des CIVAM en Vendée

« Les groupes CIVAM sont composés d'agriculteurs à la recherche de systèmes de productions toujours plus économes et autonomes. C'est un processus de progrès constant : il faut observer le milieu, tester de nouvelles méthodes, évaluer leur impact sur la production, sur les ressources... Cela nécessite une démarche d'expérimentation autour de pratiques très contextualisées et souvent peu documentées par la recherche académique. Le collectif permet de se rassurer dans cette démarche, d'échanger et de construire collectivement des protocoles pour donner du sens et de la légitimité à ce que l'on observe sur les fermes. Ainsi les CIVAM ont contribué à concevoir par exemple des systèmes d'élevage qui redonnent une large place aux prairies ou à des systèmes de cultures reposant sur l'allongement des rotations, l'usage des légumineuses... Une telle reconception des modes de production induit une forte réduction de l'usage des intrants et en particulier des pesticides. »

RESPONSABILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

ÉLARGISSEMENT DU PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR : FABRICANTS ET VENDEURS À CONTRIBUTION

Les politiques de réduction de l'usage des pesticides sont en échec et, en plus des pouvoirs publics, c'est l'ensemble du secteur agricole et alimentaire qui a une responsabilité. Et donc de fait, une responsabilité pour redresser la barre.

Le principe du pollueur-payeur est l'un des quatre principes généraux du droit de l'environnement en France (article L. 110-1 du Code de l'environnement), disant que « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur ». Selon France Stratégie, une taxe sur les pesticides – qu'ils soient de synthèse ou non – mise en place de manière progressive paraît indispensable et urgente en raison des conséquences de ces produits sur la santé et de l'accumulation de preuves scientifiques concernant leurs atteintes à la biodiversité¹⁷¹.

S'il est primordial d'appliquer le principe pollueur-payeur aux distributeurs et à certains agriculteurs¹⁷², comme c'est actuellement le cas avec la redevance pour pollution diffuse (RPD), cela doit être tout autant le cas pour les fabricants de pesticides, les industries agroalimentaires (IAA) et la grande distribution. Actuellement, la redevance pour pollution diffuse (RPD) est calculée sur la base de la quantité de substances actives vendue par les distributeurs. Cette redevance ne désincite pas réellement les distributeurs de vendre des pesticides ni les agriculteurs d'en acheter puisque leur utilisation a grimpé de 25 % cette dernière décennie. Les taux des taxes sur les pesticides au Danemark¹⁷³ et en Suède sont bien plus élevés qu'en France et l'évolution de la vente des pesticides dans ces pays est à la baisse : - 23 % en Suède et - 42 % au Danemark entre 2011 et 2018. De plus, la RPD ne permet pas une équité de traitement puisqu'elle ne s'applique pas à l'ensemble des ac-

teurs de la chaîne responsables de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, l'application du principe pollueur-payeur pourrait se faire grâce à la mise en place d'un malus sur les fabricants, distributeurs et utilisateurs de pesticides, les IAA et la grande distribution. La mise en place de ce malus sur les pesticides devrait se faire de manière progressive (taux qui s'accroît avec le temps) et prévisible (selon un rythme et calendrier prédéfini) pour laisser aux acteurs le temps de s'adapter et sur la base d'une mécanique permettant d'anticiper et d'inciter les changements de comportement. L'intégralité de ce malus dégagerait un financement qui pourrait alimenter une assiette visant à financer la prévention des pollutions et donc la transition agroécologique (cf. bonus) - budget à disposition des agriculteurs et de certains acteurs clefs pour la transformation des systèmes agricoles et alimentaires afin de réduire l'usage des pesticides jusqu'à s'en passer.

Selon France Stratégie¹⁷⁴, s'il existe un risque de pénaliser la compétitivité de la production nationale avec l'augmentation progressive des malus sur les pesticides, la progressivité de la taxe peut être pilotée de manière à limiter cet effet en fonction de la dynamique des importations et des exportations. En tout état de cause, il serait préférable de convaincre nos partenaires européens de mettre en œuvre un tel dispositif de manière coordonnée.

Les composantes de ce malus pourraient être les suivantes :

■ Un malus pour les utilisateurs de pesticides sous forme de taxe sur le prix des pesticides ou sur la consommation en nombre de doses unités (NODU)¹⁷⁵, et non pas sur les quantités de doses actives utilisées¹⁷⁶. Selon France Stratégie, “pour atteindre l’objectif de réduction d’usage des pesticides de 50 % en 2025, il serait nécessaire de tripler le prix des pesticides”¹⁷⁷. En effet, le coût élevé des pesticides doit inciter les agriculteurs à se tourner vers un changement de système agricole plutôt que vers une intensification de leur usage de pesticides en cas de forte pression parasitaire. Ce changement de système agricole sera d’autant plus facilité qu’il sera pris en charge financièrement

dans le cadre du bonus. Les calculs de taxe sur le prix menés par France Stratégie prévoient des recettes de 495 millions à 3,3 milliards d’euros selon le niveau de taxe retenu.

■ **Un malus pour les fabricants et distributeurs de pesticides (dont les coopératives agricoles).** Le taux de la taxe devra également être assez élevé pour inciter ces acteurs à s’éloigner progressivement de toutes activités économiques contribuant à l’utilisation des pesticides. Il reste à déterminer si la taxe devra être calculée en fonction du pourcentage du chiffre d’affaires de l’entreprise issu de la vente de pesticides ou bien du profit ou encore du volume de pesticides vendus. Le but étant d’éviter une répercussion du montant de la taxe sur le prix final des pesticides.

“Et du côté des normes ?”

Pour mettre un vrai coup d’arrêt à l’augmentation des ventes de pesticides, une simple incitation pourrait ne pas suffire. Il sera nécessaire d’associer le malus à des normes additionnelles telles que :

- une obligation pour les fabricants et les distributeurs de pesticides de réduire leurs ventes de pesticides sous peine de sanction¹⁷⁸.
- Une séparation totale des activités de conseil aux agriculteurs et de vente de pesticides. Actuellement, la séparation capitalistique des structures n’est toujours pas « totale ». 32 % des parts d’une structure de conseil peuvent toujours être dans les mains de structures de distribution. Les structures de conseil peuvent donc être influencées par les vendeurs de pesticides¹⁷⁹.

- **Un malus pour les industries agroalimentaires (IAA) et à la grande distribution. Les enseignes de la grande distribution** et les IAA ont aussi leur part de responsabilité dans l'utilisation de pesticides car en s'adonnant à une course aux prix bas ils ne permettent pas une montée en gamme de l'agriculture française. Pour diminuer le risque pris par les agriculteurs en transition, les IAA et la grande distribution doivent offrir toujours plus de débouchés aux

agriculteurs et agricultrices qui transforment leur système de production. L'offre des agriculteurs n'évoluera pas sans un changement de l'aval du secteur alimentaire. Nous proposons donc, pour inciter la grande distribution et les IAA à développer leur gamme de produits biologiques et agroécologiques, de leur appliquer également un malus en fonction de la part de produits conventionnels vendus.

“Et du côté des normes ?”

La mise en place d'un malus devrait s'accompagner de l'adoption des règles proposées par l'EFSA pour limiter l'action nocive des pesticides.

La réforme du système d'évaluation des pesticides est une condition *sine qua none* à la réduction de la production et de l'usage des pesticides en France et en Europe. En 2013, l'Autorité sanitaire européenne (EFSA) propose une nouvelle évaluation des risques des pesticides, notamment concernant leur toxicité chronique pour les pollinisateurs. Cette proposition permettrait d'empêcher des réautorisations ou mises sur le marché de substances aux effets inacceptables pour les pollinisateurs. Si les règles proposées par l'EFSA étaient adoptées, “79 % des herbicides actuels, 75 % des fongicides et 92 % des insecticides” seraient interdits¹⁸⁰. Mais l'adoption de ces nouvelles règles est bloquée au niveau européen par le Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCoPAFF), comité technique permanent rattaché à la commission européenne. L'adoption et la mise en œuvre immédiate par la France, les États membres et la Commission européenne de cet ensemble de lignes directrices de l'EFSA est urgente.

DES FINANCEMENTS PRIVÉS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Les financements privés doivent être réorientés pour ne plus rester passifs face au développement de l'usage des pesticides mais pour devenir moteurs du changement de système agricole et alimentaire. En effet, actuellement, les banques, les coopératives agricoles et les investisseurs privés participent au maintien du *statu quo* qui bénéficie aux modèles agricoles fortement utilisateurs de pesticides. **L'enjeu est alors de diminuer le risque perçu au soutien aux systèmes agroécologiques (dont biologiques) et de faire prendre conscience des risques économiques encourus au soutien des modèles intensifs en pesticides.**

Pour cela, il serait primordial de mettre en place des formations et informations obligatoires pour les banques et les coopératives. Cette étape est un préalable indispensable à des mesures plus contraignantes. En effet, les décideurs politiques ont commencé à évoquer l'idée de contraindre les banques à ne plus investir dans les énergies fossiles lorsque l'idée d'une réorientation des investissements bancaires a émergé au sein même des institutions bancaires.

Des formations obligatoires pour le personnel des banques et des coopératives. Ces formations auront vocation à faire prendre conscience aux directeurs, employés en charge des politiques sectorielles et conseillers, des coûts cachés des pesticides pour la société ainsi que le risque à court et long terme des pesticides pour leurs clients, pour l'environnement et donc pour eux-mêmes. Ces formations auront également pour vocation de leur faire prendre conscience de l'atout écono-

mique que représentent les systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques et de les former à mieux les identifier pour les soutenir.

Elles doivent également cibler les conseillers techniques des coopératives agricoles. Ces formations étant obligatoires, un contrôle devrait être effectué par un organisme compétent. Des sanctions devront être prises en cas de manquement à cette obligation. Afin d'évaluer l'impact de ces formations sur les agents et leurs activités, un suivi d'activité est indispensable.

Une transparence de l'information obligatoire pour les banques et les coopératives. Les banques et les coopératives devront détailler dans un rapport d'activité annuel, rendu public, les mesures qu'elles ont mises en place pour contribuer à réduire l'usage des pesticides en agriculture. Pour cela, elles devront identifier leurs actifs concourant au développement de l'agroécologie dont l'agriculture bio et ceux concourant aux autres modèles. Ce rapport serait obligatoire et remis aux parties prenantes du Comité d'Orientation Stratégique ECOPHYTO. Des sanctions seraient prises en cas de rapport inexistant ou incomplet. Cette question de l'accessibilité des données joue un rôle clé car, comme le montre le cas du Danemark, l'obligation pour les utilisateurs de publier leurs données a permis d'évaluer les impacts du plan d'action et de le modifier en fonction¹⁸¹.

5 priorités

pour réconcilier agriculture, biodiversité et économie.

Une pac qui accompagne les agricultrices et agriculteurs



- 5 fois plus de moyens pour la bio.
- 40% du premier pilier dédiés à des paiements aux agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils fournissent, soit 14,4 milliards d'euros entre 2023-2027.
- Ne préserver que quelques MAEC et renforcer très fortement leurs ambitions et leur financement.
- Transformer la «Dotation Jeune Agriculteur» en une dotation avec une aide largement bonifiée pour les installations en agroécologie sans critères d'âge.
- Soutenir les démarches d'accompagnement de collectifs engagés dans l'agroécologie et l'alimentation durable.
- 63 millions d'euros de financements annuels pour la mise en place de 1254 Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires en France.



Des financements privés au service de la biodiversité



- Des formations obligatoires pour le personnel des banques et des coopératives.
- Une transparence de l'information obligatoire pour les banques et les coopératives.



Une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques

- Mesures miroirs pour mettre fin à une concurrence déloyale à l'origine d'une moins-disance environnementale.
- Grandes campagnes d'information pour susciter des vocations.
- Adoption des règles proposées par l'EFSA pour limiter l'action nocive des pesticides.
- Loi sur le foncier visant à faciliter l'installation et la transmission.
- Mise en place d'objectifs et de moyens par les agences de l'eau.



Un bonus pour accompagner la transformation des systèmes agricoles et alimentaires

Au moins 3 milliards d'euros annuels dédiés :

- Aux agriculteurs et aux groupes d'agriculteurs pour notamment la conversion vers des systèmes agroécologiques et en agriculture biologique, l'installation et la transmission en agroécologie et agriculture biologique, le rehaussement des crédits d'impôt pour les agriculteurs en agriculture biologique et en conversion.
- Aux acteurs clefs de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires pour notamment le financement de projets de mise en place de systèmes de production et de filières locales durables.



Un malus pour responsabiliser l'ensemble des acteurs du système alimentaire

- Un malus pour les utilisateurs sur le prix des pesticides générant des recettes de 500 millions à 3,3 milliards d'euros.
- Un malus pour les fabricants et distributeurs de pesticides.
- Un malus pour les industries agroalimentaires et la grande distribution en fonction de la part des produits conventionnels vendus.



NOTES DE FIN

- 1 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020.
- 2 . Cour des comptes, "Le bilan des plans Ecophyto", nov. 2020.
- 3 . Commission des Finances, "Note de présentation Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" et Compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"", nov. 2020.
- 4 . Commission des Finances, "Note de présentation Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" et Compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"", nov. 2020.
- 5 . The Conversation, "L'assurance récolte, un substitut crédible aux pesticides ?", nov. 2020.
- 6 . IDDRI, "Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine", sept. 2018.
- 7 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020.
- 8 . Commission des Finances, "Note de présentation Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" et Compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"", nov. 2020.
- 9 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020.
- 10 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020. page 25
- 11 . Le Figaro, "Pourquoi un agriculteur se suicide tous les deux jours en France ?", août 2018.
- 12 . Le Monde, "Christiane Lambert : "La crise met en évidence l'impérieuse nécessité de redonner de la dignité à l'acte alimentaire"", dec. 2020.
- 13 . Basic, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021..
- 14 . Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, "IPBES : Alerte sans précédent sur la biodiversité !", mai 2019.
- 15 . Kiljanek et al. "Multiple pesticide residues in live and poisoned honeybees – Preliminary exposure assessment", fév. 2017.
- 16 . Pelosi, C., Bertrand, C., Daniele, G., Coeurdassier, M., Benoit, P., Néliou, S., ... & Fritsch, C. "Residues of currently used pesticides in soils and earthworms : A silent threat ?", 2021
- 17 . haies, pâtures, céréales en agriculture biologique
- 18 . Hallmann C.A., et al, "More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas", oct. 2017.
- 19 . Inger R., et al, "Common European birds are declining rapidly while less abundant species' numbers are rising", 2014.
- 20 . Muséum national d'Histoire naturelle et CNRS "Le printemps 2018 s'annonce silencieux dans les campagnes françaises", mars 2018
- 21 . INRAE "A quoi servent les abeilles", 2013.
- 22 . INRAE "A quoi servent les abeilles", 2013.
- 23 . Guichard et al., "Utilisation des pesticides en France", 2017.
- 24 . Inserm, "Pesticides – Effets sur la santé – Synthèse et recommandations", 2013.
- 25 . Delfosse et al. "Synergistic activation of human pregnane X receptor by binary cocktails of pharmaceutical and environmental compounds", 2015.
- 26 . Sénat, "Mission commune d'information sur les pesticides", oct. 2012.
- 27 . Cour des comptes, "Le bilan des plans Ecophyto", nov. 2020.
- 28 . Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, "Le plan Ecophyto, qu'est-ce c'est ?", janv. 2020.
- 29 . Cour des comptes, "Le bilan des plans Ecophyto", nov. 2020.
- 30 . Usage traduit par le nombre de doses unités (NODU)
- 31 . En moyenne triennale
- 32 . Ecophyto, "Plan Ecophyto : Note de suivi 2018-2019", janv. 2020.
- 33 . Cour des comptes, "Le bilan des plans Ecophyto", nov. 2020.
- 34 . Ministère de la Transition écologique et solidaire, "Les quantités de produits phytopharmaceutiques vendues en France", juin 2019.
- 35 . Ecophyto, "Plan Ecophyto II+", 2018.
- 36 . European Commission "Farm Accountancy Data Network", 2020.
- 37 . RICA, "Dépenses de pesticides des exploitations" (corrigé de l'inflation, indice Ipampa, INSEE), 2020.
- 38 . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.
- 39 . Butault et al., "L'utilisation des pesticides en France", 2011.
- 40 . Les cultures fourragères (prairies, fourrages cultivés), destinées à l'alimentation des animaux, occupent près de la moitié des surfaces agricoles en 2019. Les surfaces de vignes ont fortement diminué au cours des années 80 avec notamment les mesures d'arrachage de vignes à vins de consommation courante. Commission des Finances, "Note de présentation Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" et Compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"", nov. 2020.
- 41 . Indice de Fréquence de Traitement : indicateur employé pour mesurer les quantités de pesticides utilisées par hectare et par an.
- 42 . Y compris ceux utilisés en agriculture biologique.
- 43 . pesticides, engrais, semences, matériel agricole etc.
- 44 . Ce seuil varie selon les orientations technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX).
- 45 . L'étude convertit "l'utilisation des pesticides" en "dépenses de pesticides par hectare corrigées de l'inflation des consommations intermédiaires/hectares". En effet, elle part du principe que les intrants achetés sont utilisés sur l'exploitation. De plus, les corrélations entre dépenses par hectare et IFT sont fortes.
- 46 . Les caractéristiques de ces groupes sont détaillées pour le cas des grandes cultures et sont disponibles dans le rapport de recherche du BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.
- 47 . Objectif initial du plan Ecophyto en 2008
- 48 . Meynard J.M., Girardin Ph., "Produire autrement", 1991.
- 49 . Au sein de chacune des espèces
- 50 . Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France :

décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.

51 . Leur prix tend même à diminuer dans le temps au fur et à mesure que les brevets tombent dans le domaine public

52 . HAL, Meynard J.M., Girardin Ph., "Produire autrement", 1991.

53 . IGAS, CGEDD, CGAAER "Utilisation des produits phytopharmaceutiques", déc. 2017. Et Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.

54 . Depuis les années 1990

55 . IGAS, CGEDD, CGAAER "Utilisation des produits phytopharmaceutiques", déc. 2017. Et Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.

56 . Whalon M.E., et al., "Resistant Pest Management : Arthropod Database", avr. 2008

57 . Zhao J., et al., "Inheritance and Synergism of Resistance to Imidacloprid in the Colorado Potato Beetle (Coleoptera : Chrysomelidae)", oct. 2000.

58 . 2008-2018

59 . Agricultures Stratégies, "Céréales françaises : de la vocation exportatrice à la décommoditisation", sept. 2019.

60 . Agricultures Stratégies, "Céréales françaises : de la vocation exportatrice à la décommoditisation", sept. 2019.

61 . Agricultures Stratégies, "Céréales françaises : de la vocation exportatrice à la décommoditisation", sept. 2019.

62 . -9 % entre 2008-2018

63 . Agriculteurs et agricultrices, industries agroalimentaires, coopératives et négoce, instituts techniques agricoles, chambres d'agriculture, recherche et éducation agricole.

64 . 250 milliards d'euros en 2017, ADEME, «Analyse des effets socio-économique d'une alimentation plus durable», juill. 2017.

65 . Le reste des financements publics sont fléchés vers les autres acteurs du système alimentaire : recherche, éducation, instituts agricoles, chambres d'agriculture, entreprises privées (industrie agroalimentaires, négoce, etc.). Ces financements

sont très hétérogènes et dans la plupart du temps difficilement traçables. Le lien avec l'évolution de l'usage des pesticides n'est pas envisageable au regard des informations disponibles publiquement.

66 . OCDE, "Politiques agricoles : suivi et évaluation", 2020.

67 . En grandes cultures, cette dépendance est d'autant plus marquée que les financements publics représentent 85 % du résultat.

68 . En RCAI/Utans, c'est-à-dire résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salarié

69 . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.

70 . Cour des Comptes européenne, "Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement", 2017.

71 . I4CE, "L'obligation de résultats environnementaux verdira-t-elle la PAC ?", juin 2020.

72 . France Stratégie, "Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie", août 2020.

73 . Potier D., «Pesticides et agroécologie. les champs du possible», déc. 2014. et Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.

74 . C'est-à-dire un impact avéré sur la réduction des pesticides et documenté dans la littérature existante.

75 . Sans oublier pour autant que le moteur de développement de l'agriculture biologique repose également sur le développement de la demande, non totalement satisfaite par la production nationale.

76 . I4CE, "L'obligation de résultats environnementaux verdira-t-elle la PAC ?", juin 2020. et France Stratégie "Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie", 2020.

77 . I4CE, "L'obligation de résultats environnementaux verdira-t-elle la PAC ?", juin 2020.

78 . France Stratégie "Améliorer les performances économiques et environnementales de l'agriculture : les coûts et bénéfices de l'agroécologie" 2020 et BASIC "Étude des fi-

ancements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.

79 . Potier D., «Pesticides et agroécologie. les champs du possible», déc. 2014.

80 . C'est-à-dire, deux fois plus que ce qui est touché en moyenne par les exploitations agricoles.

81 . IGAS, CGEDD, CGAAER, "Utilisation des produits phytopharmaceutiques", déc. 2017.

82 . IGAS, CGEDD, CGAAER, "Utilisation des produits phytopharmaceutiques", déc. 2017.

83 . Allègements de charge et autres dépenses fiscales

84 . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021

85 . Ministère de l'Action et des Comptes publics, "Projet de loi de finances pour 2020 : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales"

86 . Ces allègements représentent 26 % des financements reçus par les exploitations les plus utilisatrices de pesticides, contre 10 % en moyenne pour l'ensemble des exploitations.

87 . Déduction sous réserve qu'une épargne professionnelle ait été constituée

88 . Déduction pour acquisition et production de stocks, de produits ou d'animaux ou acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles.

89 . Sous la forme d'épargne bancaire ou de stock.

90 . Matériel, bétail, parts sociales de coopératives agricoles, etc.

91 . Cairn, Purseigle F., Nguyen G., Blanc P., "Le nouveau capitalisme agricole : de la ferme à la firme", 2017.

92 . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.

93 . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.

94 . BASIC "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.

95 . AFF, Crédit Mutuel, "Le nouveau paysage du financement bancaire de l'agriculture", mai 2018.

- 96** . De l'ordre de 13 % entre 2012 et 2016 pour les agriculteurs
- 97** . +20 % entre 1988 et 2018
- 98** . BASIC, "Étude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France", fév. 2021.
- 99** . En 2018
- 100** . Basic, "Étude sur les financements publics et privés en lien avec l'utilisation des pesticides en France", 2021.
- 101** . Pour des raisons de diversification de leur portefeuille d'actifs et d'accompagnement de la demande sociétale.
- 102** . Sous différentes formes comme par exemple le paiement des intrants au moment de la livraison de la récolte.
- 103** . Assurances de personnes (maladie par exemple), assurance du matériel et des bâtiments, assurance récolte.
- 104** . Charges, prélèvements divers, impôts, taxes.
- 105** . Les exploitations du Sud de la France sont davantage exposées à des risques de perte de récolte (sécheresses par exemple) : elles s'assurent donc davantage et payent des cotisations plus élevées par hectare. Ce sont aussi majoritairement les zones du Sud de la France qui connaissent les proportions les plus fortes d'exploitations les moins utilisatrices de pesticides.
- 106** . BlueBees, Miimosa, Terre de Liens, la Nef, Agrilend, etc.
- 107** . Montants totaux non quantifiables au vu des informations disponibles publiquement.
- 108** . En 2018
- 109** . De plus de 5000 salariés
- 110** . De plus de 250 salariés
- 111** . Seuls 7 % des ventes de Lactalis sont en bio
- 112** . Royal Wessanen (marques Bjorg et AlterEco) et Léa Nature (marque Jardin Bio) représentent les principales ventes alimentaires bio en 2019. Elles ont des tailles très inférieures aux principales entreprises agroalimentaires (le chiffre d'affaires de Léa Nature représente 0,1 % de celui de Lactalis) et ont un chiffre d'affaires bio bien supérieur en valeur que Lactalis ou Danone par exemple.
- 113** . Selon l'Agence Bio, près de 9 Français sur 10 consomment des produits bio au moins une fois par mois. Source : Agence Bio, Spirit Insight, "Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France", 2020.
- 114** . Potier D., «Pesticides et agroécologie, les champs du possible», déc. 2014. Et Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.
- 115** . En 2018
- 116** . De plus de 5000 salariés
- 117** . De plus de 250 salariés
- 118** . Seuls 7 % des ventes de Lactalis sont en bio
- 119** . CNDP, "Compte-rendu du débat public sur le plan stratégique national de la politique agricole commune", jan. 2021
- 120** . European Commission, "Overview report : sustainable use of pesticides", oct. 2017.
- 121** . OCDE, "La performance environnementale de l'agriculture dans les pays de l'OCDE depuis 1990 : Suède", 2008.
- 122** . Commission européenne, "Sweden's National Action Plan for the sustainable use of plant protection products for the period 2019-2022", avr. 2019.
- 123** . OCDE, "La performance environnementale de l'agriculture dans les pays de l'OCDE depuis 1990 : Suède", 2008.
- 124** . Plateforme pour une autre PAC, "Propositions de Pour une autre PAC pour des mesures d'accompagnement de la transition des modes de production dans la PAC post 2020", nov. 2020.
- 125** . CIVAM, CUMA, "PAC post 2020, faire le pari de l'agriculture de groupe pour répondre aux enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux de demain", nov. 2018.
- 126** . Ou encore appelée agronomie systémique. Source : Aulagnier A., "Y a-t-il une alternative aux pesticides ?", jan. 2021.
- 127** . Potier D., «Pesticides et agroécologie, les champs du possible», déc. 2014. - Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.
- 128** . Mélanger plusieurs variétés d'une même espèce pour que les cultures soient plus robustes et s'adaptent mieux à leur environnement.
- 129** . Potier D., «Pesticides et agroécologie, les champs du possible», déc. 2014. - Guichard L et al., "Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer", 2017.
- 130** . Les systèmes de production qui relèvent de l'agroécologie ne visent pas à éradiquer les ravageurs mais à en réduire la prolifération et les ravages
- 131** . Rapporteur spécial ONU sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014.
- 132** . INRA, "Ecophyto R&D : Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ?", jan. 2010.
- 133** . Aulagnier A., "Y a-t-il une alternative aux pesticides ?", jan. 2021
- 134** . FNH, "Agriculture de précision : pourquoi est-ce une fausse bonne idée ?", sept.2020
- 135** . Zwaenepoel P., Le Bars J.M., "L'agriculture de précision. Ingénieries eau-agriculture-territoires", 1997.
- 136** . IDDRI, "Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine", sept. 2018.
- 137** . Réseau Action Climat, "L'agriculture de précision : un modèle aux antipodes de la transition écologique et sociale", sept 2020.
- 138** . Klerkx L., Rose D. "Dealing with the game-changing technologies of Agriculture 4.0 : How do we manage diversity and responsibility in food system transition pathways ?", mars 2020.
- 139** . IDDRI, "Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine", sept. 2018.
- 140** . Les hypothèses de rendements retenus dans le scénario sont inférieures de 10 à 50 % aux rendements moyens actuels selon les cultures.
- 141** . EFSA, OMS et PNNS.
- 142** . IDDRI, "Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine", sept. 2018.
- 143** . Tamburini G. et al., "Agricultural diversification promotes multiple ecosystem services without compromising yield", nov. 2020.
- 144** . France stratégie, "Les performances économiques et environnementales de l'agroécologie", août 2020.
- 145** . Bureau Veritas, "Agriculture biologique : les 3 raisons qui poussent les pros à se convertir", fev. 2020.
- 146** . Agence Bio "L'agriculture bio en France", 2018.
- 147** . Midler E., "Performance environnementale

des exploitations agricoles et emploi". 2019.

148 . IDDRI, "Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine", sept. 2018.

149 . Baudry J. et al., "Association of Frequency of Organic Food Consumption With Cancer Risk Findings From the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study", 2018.

150 . Le Monde, "Un risque moindre de diabète chez les consommateurs de produits bio", nov.2020.

151 . Dufour, R., Beaudet, N. & Lecavalier, M. "L'accompagnement pour améliorer les pratiques professionnelles en santé publique. Santé Publique", 2014

152 . Science Direct, "Assessment of policy instruments for pesticide use reduction in Europe; learning from a systematic literature review", 2019.

153 . Potier D., «Pesticides et agroécologie, les champs du possible», déc. 2014.

154 . Ministry of Environment and Food of Denmark, "Danish national action plan on pesticides 2017-2021", oct. 2017.

155 . Cour des comptes, "Le bilan des plans Ecophyto", nov. 2020.

156 . Commission européenne, "Communication from the commission to the european parliament, the council, the european economic and social committee and the committee of the regions. Recommendations to the Member States as regards their strategic plan for the Common Agricultural Policy", déc. 2020.

157 . Au total, un peu moins d'un tiers des soutiens publics sont des allègements de charge. Ces derniers sont en augmentation de 49 % entre 2014 et 2020, soit une hausse de plus de 1,6 milliard d'euros.

158 . France Stratégie, "Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique", oct 2019.

159 . Voir chapitre "Élargissement du principe pollueur payeur : fabricants et vendeurs à contribution"

160 . Voir chapitre "Territoires : des Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires comme moteurs de la transition"

161 . Les ONVAR sont des structures qui portent toutes une ambition de transformation des pratiques agricoles vers l'agroécologie et de redynamisation des liens entre agriculteurs et territoires. Quelques exemples d'ONVAR : réseau CIVAM, L'Atelier Paysan, FNAB, Miramap, Terre de liens, UNCPIE, MRJC

162 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer,

l'avenir de l'agriculture !", juin 2020. page 25

163 . Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020.

164 . Car 31 % des chefs d'exploitation qui se sont installés en 2018 avaient plus de 40 ans. Conseil économique, social et environnemental, "Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !", juin 2020.

165 . Inpact, "Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs"

166 . CIVAM, CUMA, "PAC post 2020, faire le pari de l'agriculture de groupe pour répondre aux enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux de demain", nov 2018.

167 . CIVAM, CUMA, "PAC post 2020, faire le pari de l'agriculture de groupe pour répondre aux enjeux de l'agriculture et des territoires ruraux de demain", nov 2018.

168 . L'intercommunalité semble être l'échelon le plus adéquat pour mettre en œuvre ces PATes, cette structure étant déjà habituée à traiter la gestion de projet à plusieurs voix.

169 . Le budget pour ce financement est estimé à 63 millions d'euros pour la mise en place d'un animateur par PATS.

170 . Les ONVAR sont des structures qui portent toutes une ambition de transformation des pratiques agricoles vers l'agroécologie et de redynamisation des liens entre agriculteurs et territoires. Quelques exemples d'ONVAR : réseau CIVAM, L'Atelier Paysan, FNAB, Miramap, Terre de liens, UNCPIE, MRJC

171 . France Stratégie, "Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique", oct 2019.

172 . Lorsque ceux-ci ne se fournissent pas auprès d'une personne elle-même redevable en France.

173 . Le glyphosate est taxé à 9,8 euros au Danemark au lieu de 2,8 en France.

174 . France Stratégie, "Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique", oct 2019.

175 . cet indicateur traduit l'usage de pesticides et prend en compte les doses de produit appliquées

176 . Une augmentation des prix des pesticides permettra d'inciter les utilisateurs à réduire leur consommation. Si nous prenons le cas du glyphosate, un coût plus élevé rend intéressant économiquement des désherbages mécaniques ou des modifications de pratiques agronomiques (France

Stratégie "Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique", oct 2019.)

177 . France Stratégie, "Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique", oct 2019. Page 60 et Femenia F. et Letort E. « How to significantly reduce pesticide use : An empirical evaluation of the impacts of pesticide taxation associated with a change in cropping practice», 2016.

178 . Pour cela, il convient par exemple de rétablir les pénalités applicables dans le dispositif des CEPP supprimées par l'ordonnance du 24 avril 2019

179 . Plateforme citoyenne pour une Transition Agricole et Alimentaire "Bilan des EGA : 2 ans après, la loi EGAlim définitivement à l'abandon", nov. 2020

180 . Miles et al. "Improving pesticide regulation by use of impact analyses : A case study for bees", 2018.

181 . Les données de terrain permettent ainsi de mieux connaître l'utilisation réelle et les pratiques concrètes (au-delà des informations théoriques fournies dans les dossiers d'autorisation de mise sur le marché) mais aussi de fixer des objectifs en conséquence afin d'améliorer le conseil aux agriculteurs et agricultrices.

182 . Valorisation des démarches collectives dans le cadre des PSE par la mise en place d'une bonification de 30% aux agriculteurs et agricultrices membres d'un collectif porteur d'un projet agroécologique ambitieux.

183 . Ce budget est croissant : 318 millions d'euros en 2023 jusqu'à 493 millions d'euros en 2027 afin de rémunérer le maintien en agriculture biologique des agriculteurs toujours plus nombreux.

184 . Pour une autre PAC, "Propositions de Pour une autre PAC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux et de bien-être animal dans la PAAC post 2020", juill. 2019.

185 . Arbres, haies, talus, bosquets.

186 . Pour une autre PAC, "Propositions de Pour une autre PAC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux et de bien-être animal dans la PAAC post 2020", juill. 2019.

187 . Nombre de conversions nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux et européens de passage en bio (estimation FNAB, LPO, FNH)

188 . 5 à 7 ans pour les MAEC Systèmes

LISTE DES ACRONYMES

- AB** : Agriculture Biologique
- BASIC** : Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne
- CAB** : Conversion en Agriculture Biologique
- CCD** : Colony Collapse Disorder
- CGDD** : Commissariat général au développement durable
- CGAAER** : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
- CGEDD** : Conseil général de l'environnement et du développement durable
- CICE** : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
- EFSA** : Autorité européenne de sécurité des aliments
- Egalim (loi)** : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (30 octobre 2018)
- FNH** : Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- GAB** : Groupement des Agriculteurs Biologiques
- GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- IAE** : Infrastructure agroécologique
- IDDRI** : Institut du développement durable et des relations internationales
- IFT** : Indice de Fréquence de Traitement
- IGAS** : Inspection Générale des Affaires Sociales
- IPBES** : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- MAEC** : Mesures agroenvironnementales et climatiques
- OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- ONVAR** : Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
- PAC** : Politique Agricole Commune
- PATes** : Projet Alimentaire Territorial écologique et solidaire
- PSE** : Paiement pour Services Environnementaux
- RCAI** : Résultat Courant Avant Impôt
- RICA** : Réseau d'Information Comptable Agricole
- RPD** : Redevance pour Pollution Diffuse
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SCoPAFF** : Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- UTA** : unité de travail annuel



FONDATION
NICOLAS HULOT
THINK TANK

Après 30 ans d'actions, la Fondation Nicolas Hulot donne une nouvelle ambition à son activité de Think Tank, née il y a une dizaine d'années. Avec pour point de départ la question : "Que ferait un gouvernement déterminé à faire la transition écologique ? », le Think Tank de la Fondation se consacre aux "angles morts" des politiques publiques en démêlant les sujets enlisés, voire non explorés. **Son ambition : créer les conditions pour un prochain quinquennat de transformation sociale et écologique.**

Espace non-partisan, le Think Tank propose **des feuilles de route concrètes et ambitieuses pour construire une force sociale prête à déployer la transition écologique et solidaire.**

Pour ce faire, il base son action sur deux principes :

1 S'attaquer aux sujets au cœur des attentes des Français mais pour lesquels l'Etat n'est pas allé au bout de l'effort, pour penser et proposer un chemin d'action qui lie durabilité, bien-être social et résilience économique.

- Le Think tank se concentre sur les thématiques écologiques clés mais enlisées que sont par exemple : la réduction des pesticides, la transformation du modèle automobile, l'avenir de l'élevage, la sortie du nucléaire ou encore l'évolution du fret.
- Chaque sujet est investigué à la lumière des verrous qui bloquent la transition : l'accompagnement dans l'emploi, la cohérence des financements, la réforme des règles budgétaires européennes, la transformation des entreprises ou encore le développement d'une diplomatie verte.

2 Penser par et pour le dialogue afin de fédérer largement dans l'action.

- Le Think Tank construit des alliances nouvelles dans la société, en élargissant les cercles de travail habituels - ONG, universitaires... - aux syndicats, fédérations professionnels... L'enjeu n'est rien moins que de penser, avec celles et ceux qui seront amenés à la mettre en œuvre, un chemin de transition à la fois exigeant et fédérateur.

Les travaux du Think Tank se traduisent par la publication régulière de :

- **Rapports** : des formats fouillés, mettant à jour des données nouvelles pour établir des états des lieux clairs et définir des feuilles de route pour opérer la transition.
- **Contributions** : des formats « note » pour accueillir des productions individuelles ou collectives sur des sujets à défricher ou à creuser.
- **Points de vue** : des formats « tribune » pour poser l'avis d'un expert sur un sujet d'actualité ou à faire émerger.

Pour aller plus loin, le Think Tank organise des événements, *Les Talks du Think tank*, pour débattre et dialoguer autour des données nouvelles et des feuilles de route proposées. Une *newsletter* permet à chacune et chacun de rester informé des nouvelles productions.

<https://www.fnh.org/think-tank/>

Ce document est une synthèse rédigée d'après le rapport de recherche «Etude des financements publics et privés liés à l'utilisation agricole de pesticides en France» commandé en janvier 2020 par la Fondation Nicolas Hulot au BASIC* ». Les chapitres intitulés "Un plan de réduction des pesticides en échec" et "Analyse des financements publics et privés en lien avec l'utilisation des pesticides en France" restituent les principaux éléments du rapport du BASIC. Sauf mention contraire, les données publiées dans ce rapport sont issues du rapport de recherche du Basic.

* Qui est le BASIC ?

Le Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne (Basic) est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui analyse les modes de production et de consommation, leurs impacts sociaux et environnementaux. Le BASIC se donne pour mission d'améliorer l'accessibilité, la transparence et la compréhension des informations sur ces enjeux sous la forme d'études, de supports visuel ou d'outils de pilotage.

- Auteure : **Caroline Faraldo** (Fondation Nicolas Hulot)
- Coauteurs : **Héloïse Bernard, Amandine Lebreton et Kevin Puisieux** (Fondation Nicolas Hulot)
- **Analyses quantitatives et qualitatives et contributions** : L'équipe du Basic
- **Avec les contributions de** : Manuela Lorand, Elodie Lenoir (Fondation Nicolas Hulot)
- **Conception graphique** : Elodie Lenoir, Sophie Lépinay (Fondation Nicolas Hulot)
- **Infographies** : Agence EL.Conseil
- **Photos** : shutterstock ; iStock

REMERCIEMENTS

- **Nous remercions également les membres du comité de pilotage de l'étude :** Mathilde Douillet (Fondation Daniel et Nina Carasso), Lucile Rogissart (I4CE) et les membres du Conseil scientifique de la Fondation Nicolas Hulot : Marc Dufumier (AgroParisTech), Jeanne Fagnani (CNRS), Pierre Henri Gouyon (Muséum national d'Histoire naturelle - AgroParisTech - Sciences Po), José Tissier (Commerce Equitable France).
- **Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux investissements et contributions :** Michel Auzet (Crédit Agricole), Fiona Marty (FNAB), Nicolas Girod (Confédération Paysanne), Eve Fouilleux (CNRS), Pauline Rattiez (Ligue de protection des oiseaux), Aurélie Catallo (plateforme pour une autre PAC), Anne-Charlotte Beaugrand (agricultrice), Sylvain Rivière (agriculteur), Goulven Le Bahers (réseau CIVAM).
- Nous remercions le Conseil scientifique de l'étude qui a contribué au travail d'analyse du BASIC. Enfin, nous remercions l'ensemble des personnes et organisations que nous avons auditionnées tout au long du projet et les personnes qui nous ont challengés dans ce travail.

Avec le soutien financier de



Les informations contenues dans ce document correspondent à une analyse à jour à la date de mise sous presse le 08 février 2021. Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.



Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme est reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle. Porteuse d'une vision renouvelée de la prospérité et du progrès, la Fondation est convaincue qu'il faut engager une métamorphose de nos sociétés vers des modèles basés sur la préservation du patrimoine naturel, l'accès équitable des ressources, la solidarité et le respect de la diversité sous toutes ses formes. Elle s'est donnée pour mission d'engager la transition nécessaire pour y parvenir, en faisant émerger des solutions concrètes et en incitant au changement des comportements individuels et collectifs.

Son action s'articule autour de trois mots-clés :

- **SOUTENIR** : grâce à son réseau d'associations partenaires, elle soutient et valorise, en France comme à l'international, des initiatives porteuses d'avenir et encourage l'action de la jeunesse.
- **PROPOSER** : avec ses experts pluridisciplinaires et en lien avec son Conseil scientifique, la FNH mène des activités de lobbying d'intérêt général qui se traduisent par une veille sur les politiques publiques touchant aux enjeux écologiques, l'élaboration et le portage de propositions auprès des pouvoirs publics.
- **MOBILISER** : pour que chacun devienne moteur de la transition, la FNH élabore des campagnes de mobilisation citoyennes et construit des outils pour donner les moyens d'agir au quotidien.

ONG environnementale représentative, la Fondation siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Comité national de la transition écologique.

Depuis janvier 2019, la FNH est présidée par Alain Grandjean, docteur en économie de l'environnement, reconnu pour ses travaux en faveur de la transition écologique. Nicolas Hulot est désormais président d'honneur.



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME